



*Mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement*  
*Direction Générale des Services*

*P.V. N° 3 XV 2010*

CONSEIL DU 15<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

Lundi 3 MAI 2010

*- Transcription des débats -*

**Sont présents :**

Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac, Claude Barrier, Catherine Bessis, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger-de-Hauteclocque, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Sylvie Ceyrac, Pierre Charon, Joëlle Chérioux, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Claire de Clermont-Tonnerre, Pascale de Zordi, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Louisa Ferhat, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Anne Hidalgo, Jean-Manuel Hue, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Hélène Macé de Lépinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Philippe Mouricou, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Isabelle Roy, Véronique Sandoval, Gérard Sarracani, Anne Tachène, Marie Toubiana.

**Sont absents et excusés :**

Mesdames et Messieurs José Baghdad - pouvoir à Isabelle Roy -, Gérard d'Aboville - pouvoir à Pascale Bladier-Chassaigne -, Claude Dargent - pouvoir à Anne Hidalgo -, Vincent Flouquet - pouvoir à Fatima Lalem -, Grégoire Lucas - pouvoir à Hubert Martinez -.

**Sont absents :**

Mesdames et Messieurs Mathieu Blin, Grégory Canal, Agnès de Fressenel, Valérie Giovannucci, Fabrice Rousseau.



**Monsieur le Maire** : Si vous voulez bien prendre place. Merci. Nous allons commencer la séance de notre Conseil d'arrondissement.

**1. Désignation des secrétaires de séance.**

Madame Anne-Charlotte Buffeteau et Monsieur Philippe Mouricou.



Un certain nombre d'entre vous m'a fait part de difficultés lors de la non réception, dans le cadre du système ODS, des dossiers, projets de délibérations, etc. Ce n'est pas systématique mais nous avons échangé avec la DSTI qui recherche la cause de ces dysfonctionnements et qui, évidemment, nous en informera dès qu'ils seront corrigés.

Je vous rappelle que nous sommes un arrondissement pilote concernant la mise en œuvre d'ODS et qu'il y a un certain nombre de réglages à faire. Bien sûr les conseils se tiennent en toute régularité, en double : papier et électronique.



**2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> février 2010.**

**Monsieur le Maire** : Madame Poirault-Gauvin, une rectification ?

**Géraldine Poirault-Gauvin** : Une toute petite modification, page 25, 5<sup>ème</sup> paragraphe de mon intervention : « J'ai été particulièrement surprise que les interrogations qui ont été portées sur le registre d'enquête publique ... » ont été à la place de étaient portées.

**Monsieur le Maire** : Ce qui prouve que les procès-verbaux sont lus, par certains en tout cas. Merci. Pas d'autres rectifications ? Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Il est adopté.



### **3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 23 mars 2010.**

**Monsieur le Maire** : Madame Poirault-Gauvin, toujours.

**Géraldine Poirault-Gauvin** : Page 28 de mon intervention, 4<sup>ème</sup> ligne : « Nous avons besoin des aides des services techniques de la Ville » et non pas : « Nous avons besoin des aides techniques des services de la Ville ».

**Monsieur le Maire** : Il fallait le dire, bien sûr !

Je mets aux voix pour l'adoption du procès-verbal du 23 mars. Merci. Il est adopté.



Nous allons prendre le premier dossier de notre ordre du jour qui est l'adoption du thème proposé pour le prochain CICA.

Je vais passer la parole à notre collègue Gérard Sarracani qui est l'adjoint chargé des associations non sans rappeler à cette occasion, hélas, le décès le 20 mars dernier de Nicole Lapierre qui était déléguée dans le 15<sup>ème</sup> de l'Union Féminine Civique et Sociale depuis plus de 25 ans.

Ce fut l'une des premières associations d'ailleurs à s'inscrire au CICA lors de sa création en 1983 et l'association UFCS qu'elle représentait est, comme chacun le sait, une association dont l'objectif est de faire évoluer les mentalités en insufflant l'esprit civique qui est appliqué aux domaines de la consommation, de la citoyenneté ou du travail et contribue à la construction d'une société plus humaine où chacun trouve sa place. Madame Lapierre était très investie dans ses fonctions aussi bien au sein de l'association que dans le cadre du CICA dont elle a marqué les esprits et l'histoire. Ses obsèques ont eu lieu le 23 mars en l'église Saint-Antoine de Padoue, non loin de son domicile du boulevard Lefebvre. En notre nom à tous bien sûr j'adresse nos condoléances attristées à sa famille.

**4. Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement du 15<sup>ème</sup> en présence du CICA du mardi 29 juin. Thème proposé : « Le Programme Local de l'Habitat ».**

**Monsieur le Maire** : Monsieur Sarracani.

**Gérard Sarracani** : Monsieur le Maire, chers collègues. Madame Barry, Madame Meurin et Monsieur Angouillant ont adressé le 15 avril dernier en leur qualité de secrétaires permanents du CICA du 15<sup>ème</sup> le courrier dont je vais vous donner lecture :

« L'assemblée plénière du CICA qui s'est tenue ce soir à la mairie du 15<sup>ème</sup> souhaite proposer la question suivante pour le prochain CA CICA du mardi 29 juin 2010 : le plan local habitat 2011 - 2017, projet. Cette question sera posée par l'association Rives de Seine 7<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> ».

Compte-tenu de l'intérêt et de l'actualité de cette question, je vous propose d'adopter cette proposition d'ordre du jour pour notre prochain CA CICA.

**Monsieur le Maire** : S'il n'y a pas d'interventions, je vais mettre aux voix l'adoption de cet ordre du jour. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

L'ordre du jour de cette séance du CICA est adopté.



**5. XV 2010 046 - Adoption du compte administratif 2009 de l'Etat Spécial du 15<sup>ème</sup> arrondissement après élection du Président de séance.**

**Monsieur le Maire** : Comme vous le savez, je suis amené à mettre aux voix la désignation d'un Président de séance qui va rapporter en mes lieu et place le compte administratif 2009, comme l'exige la loi. Je propose évidemment la candidature d'Alain Destrem, Conseiller de Paris délégué aux finances auprès du Maire du 15<sup>ème</sup> qui, comme chaque année maintenant depuis 2008 rapportera ce compte administratif en mon absence.

Qui vote pour cette désignation ? Qui est contre ? Abstention ? Adoptée.

Monsieur Destrem est désigné comme Président de séance pour le rapport du compte administratif 2009. Je l'invite à prendre ma place, tout à fait provisoirement d'ailleurs, je préfère le préciser, et la règle veut que je quitte la salle.

**Alain Destrem** : Mes chers collègues, je suppose que vous avez tous reçu le détail du compte administratif 2009 sur lequel, bien entendu, je suis prêt à répondre à vos questions.

L'état spécial du 15<sup>ème</sup> est un évènement important en général dans notre vie municipale puisque cela détermine les montants qui sont confiés aux maires d'arrondissements et aux conseils d'arrondissements pour la gestion de l'animation locale et de la gestion locale, donc du budget de fonctionnement et aussi du budget d'investissement. Ces trois dotations ne peuvent pas être, en particulier, je le rappelle on ne peut pas utiliser des fonds de l'investissement pour du fonctionnement et inversement, ce qui m'amènera d'ailleurs à en toucher quelques mots tout à l'heure pour des dépenses qui n'ont pas pu être honorées concernant les fluides.

Pour votre information, les crédits ouverts, c'est-à-dire le budget définitif, c'est-à-dire après le budget primitif et ensuite le budget supplémentaire qui nous ont été accordés pour l'année 2009 étaient de 10.662.677 euros. Nous avons mandaté, c'est-à-dire en fait engagé et réglé 9.408.452 euros soit 88 % des crédits ouverts et il nous reste donc comme crédits dits à reporter 1.254.224 euros.

Je vous indique d'abord que par rapport à 2008 où notre budget était de 10.928.000 comparé à 10.662.000 en 2009, c'est-à-dire que, comme je le dis et je le rappelle, en 2009 notre budget global était inférieur d'environ 280.000 euros par rapport à l'année 2008 et que nous avons fait des efforts en ce qui concerne les engagements que nous avons pris et les mandatements, c'est-à-dire les commandes et règlements puisqu'en 2008 nous étions à 84 % de dépenses mandatées contre 88 % en 2009. Je souhaiterais à cette occasion féliciter à la fois les élus et surtout les services, Monsieur le Directeur Général des Services, et tous vos collaborateurs pour l'efficacité avec laquelle nous essayons d'engager l'argent qui nous est alloué mais aussi de veiller au bon règlement.

Mais il se trouve que dans cette affaire on est un tout petit peu gêné parce que nous vivons, mes chers collègues, sur les crédits dits à reporter. Or, les crédits à reporter, évidemment, ils viennent en complément mais ceci dit, je m'aperçois qu'ils diminuent de plus en plus d'une année sur l'autre. Ils étaient de 1.730.000 en 2008, ils ne sont plus que de 1.254.000 en 2009. Mais voilà que nous avons été, en 2009, dans l'impossibilité de payer, sur le budget de fonctionnement, 800.000 euros qui nous sont réclamés en terme de paiement de fluides qui n'ont pas été payés, deux trimestres de fluide qui n'ont pas été payés parce que nous n'avions pas, en terme de crédits à reporter, l'argent nécessaire pour pouvoir le faire, ce qui fait que nous sommes dans une situation financière très tendue. Lorsque l'on compte, également, les engagements que nous avons faits -c'est-à-dire non seulement ces 800.000 euros de fluides qui n'ont pas été payés, qui n'ont pas pu être payés mais qui n'existent plus- mais également les engagements, au total, nous avons engagé environ 954.000 euros sur les crédits à reporter de

1.254.000, ce qui fait que ce qui nous est resté réellement à dépenser en 2009, c'est exclusivement 300.000 euros sur un budget de 10.660.000 euros. Donc nous sommes dans une situation très tendue.

Cette situation me gêne parce que lorsqu'on a voté la proposition de la Ville, dans notre séance du 16 novembre dernier, du budget primitif 2010, la Ville nous a seulement proposé 9.806.000 à peu près de budget de fonctionnement et d'investissement contre ce que nous avons aujourd'hui ouvert de 10.663.000 c'est-à-dire que 800.000 euros nous manquent. C'est un véritable minimum et cela nous a amenés d'ailleurs à réclamer à la Ville de Paris d'augmenter nos crédits de l'année 2010 d'environ 1,5 million d'euros pour nous amener à peu près à 11.800.000 euros, ce qui permettrait de faire fonctionner correctement l'Etat Spécial du 15<sup>ème</sup> arrondissement en 2010.

Je le dis, nous aurons des réunions très prochainement avec les directions et adjoints chargés du budget à la Ville de Paris et j'espère bien qu'ils entendront nos remarques parce que, bien entendu, nous ne pourrions pas vivre en 2010 avec 9.800.000 euros, ce qui serait incroyable étant donné que 800.000 euros de moins que 2009 et 1.100.000 euros de moins que 2008. C'est à se demander ce que l'on fait des augmentations d'impôts qui ont été faites aux Parisiens puisque pas grand-chose ne revient sur le 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Voilà ce que je voulais vous dire, gestion saine, gestion très tendue et dans laquelle nous n'avons plus aucune réserve, plus aucun crédit à reporter, efficacité des services pour pouvoir engager rapidement ce qu'il était prévu par nous d'engager et donc finalement un budget bien géré par nous tous et les équipes de la mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Y a-t-il des questions ? Monsieur Mouricou.

**Philippe Mouricou :** Merci Monsieur le Président Destrem. Une petite intervention pour vous faire part d'un certain nombre d'interrogations, à la fois à la lecture du document qui nous a été transmis et à l'écoute de votre intervention. D'abord rappeler que comme dans tout budget cet Etat Spécial nous permet de comparer des crédits ouverts, budgétés avec le réalisé et donc le réalisé étant les dépenses qui ont été effectivement mandatées en 2009. Evidemment, comme on ne consomme pas tous les crédits, vous l'avez dit, à la fin 2009 il reste un certain volume de crédits à reporter.

Vous avez eu la gentillesse de le rappeler mais pour que tout le monde comprenne, pour l'année 2009, si on fait le total : cumul, dotation d'animation locale, dotation de gestion locale, dotation d'investissement, on peut voir que sur

le total des crédits ouverts, c'est-à-dire plus de 10.600.000 euros, la mairie du 15<sup>ème</sup> a consommé environ 9.400.000 euros, ce qui nous donne un total de crédits non consommés de près de 1.250.000 euros, cela correspond environ à 12 % du budget.

On est quand même dans une situation où tout le budget n'est pas consommé et donc je ne pense pas qu'il s'agisse d'une situation très tendue. Pardon mais il reste encore 1.250.000 euros en fin d'année.

La vocation des crédits à reporter, Monsieur Destrem, ce n'est pas constituer le bas de laine du Maire du 15<sup>ème</sup>. Je suis partisan de l'efficacité managériale et votre description extrêmement tendue de la situation, à mon avis, ne correspond pas à la réalité. J'ai été étonné de voir que vraiment 36 % des crédits pour la section d'investissement n'ont pas été consommés. Autant pour le fonctionnement je suis plutôt d'accord, je suis plutôt content quand on ne consomme pas toutes les dépenses de fonctionnement, c'est plutôt bon signe pour la rigueur budgétaire, autant pour l'investissement, cela me gêne un peu car on connaît tous les besoins de notre arrondissement en la matière.

J'ai été d'autant plus étonné que, mais à la limite on en a encore une illustration aujourd'hui, à chaque fois qu'il est question de budget vous nous dites : « la mairie du 15<sup>ème</sup> est au bord de la banqueroute, la Ville de Paris assèche la Mairie du 15<sup>ème</sup> ». La dernière fois vous aviez sous-entendu qu'il y avait des inégalités de traitement entre les mairies d'arrondissement en fonction d'ailleurs de je ne sais quels critères. Bon, le débat est toujours très animé mais à mon avis votre description est totalement à côté de la réalité.

J'aimerais vous entendre s'il vous plait à propos de quelques lignes où l'écart m'a semblé particulièrement important, je pense notamment aux fournitures scolaires : 73.000 euros d'écart, à l'entretien des bâtiments : presque 75.000 euros qui n'ont pas été consommés. On sait que les bâtiments dont la mairie du 15<sup>ème</sup> a la charge ont besoin d'être entretenus. Je veux bien admettre que sur les fluides, il y ait un problème mais à mon avis le problème ne vient pas tant du volume de l'enveloppe totale qui est allouée à la mairie du 15<sup>ème</sup> que de la répartition entre les différentes rubriques et à ce moment-là je pense que c'est un débat qui est totalement tenable auprès de la Ville de Paris et auprès de l'adjoint en charge des finances. Je ne veux pas parler en son nom ici mais cela ne me semble pas scandaleux que quand il y a un problème de répartition entre les rubriques, on puisse travailler à une meilleure programmation.

En tout cas, voilà, je suis toujours étonné comme chaque année, étonné du discours qui est tenu par la mairie du 15<sup>ème</sup> surtout quand on voit qu'en fin d'année il reste quand même 1.250.000 euros qui n'ont pas été consommés.

**Alain Destrem :** Y a-t-il d'autres questions ? D'autres interventions ? Donc je vais répondre à Monsieur Mouricou.

Mon cher collègue, vous n'avez pas tout à fait écouté ce que j'ai dit tout à l'heure mais je vais le refaire un peu plus précisément.

Concernant les crédits ouverts : nous sommes bien d'accord, ce sont des crédits qui nous sont accordés, dont nous disposons, dans lesquels nous n'avons pas évidemment possibilité d'agir entre les crédits au nom de l'investissement et les crédits au nom du fonctionnement. Ce sont des lignes bien distinctes sur lesquelles nous ne pouvons pas agir différemment.

La deuxième chose : les dépenses mandatées et les crédits à reporter. Les dépenses mandatées comprennent exclusivement ce qui a fait l'objet d'une décision, d'un bon de commande et d'un règlement. C'est très simple, l'efficacité est là, ce qui d'ailleurs pose toujours quelques problèmes parce que le système Alysé, même s'il s'améliore un peu, nécessite encore beaucoup de délais entre le donneur d'ordres et celui qui fait le règlement efficace in fine. Donc ces dépenses-là sont des dépenses réellement effectuées et sur les 10.662.000, effectivement, nous avons payé, engagé, réalisé, donc mandaté 9.408.000. Il reste donc les 1.254.000 euros.

Sur ces 1.254.000, ce sont des crédits à reporter dans lesquels ils ont fait, à hauteur de pratiquement 90 %, l'objet de commandes et d'engagements que nous n'avons pas pu faire dont, en particulier, 800.000 euros que nous n'avons pas pu payer parce que, sur les fluides, parce que, sur le fonctionnement, il ne restait plus, en crédits à reporter, que 800.000 euros. Nous ne pouvions pas les payer car nous n'avions pas suffisamment au total sur chacune des lignes en sachant qu'on ne peut pas les utiliser. Donc, nous avons engagé, commandé et ça c'est l'engagement qui est pris dans les crédits à reporter, 954.000 euros, ce qui sous-entend que sur le 1.254.000 euros, il ne reste plus que 300.000 euros qui n'ont réellement pas été utilisés dans le cadre de notre budget.

C'est la réalité des faits parce que sachez en tout cas que l'administration parisienne, comme beaucoup d'autres administrations d'ailleurs, entre la commande, la vérification de la facture et le paiement, il se passe énormément de temps, malheureusement, même si la loi normalement devrait l'interdire et que malheureusement, ce temps fait que, à partir du moment où ce n'est pas encore

payé, même si c'est dans les tuyaux, cela reste comme un crédit à reporter. La différence par rapport aux années précédentes, c'est que nous n'avions pas tant de crédits engagés sur les crédits dits à reporter et que les crédits à reporter étaient bien supérieurs à ceux que l'on a aujourd'hui. Je vous rappelle qu'en 2008, ils étaient de 1.730.000 contre 1.250.000 maintenant.

Donc, non seulement il y a plus d'efficacité, il y a possibilité, puisque c'est obligatoire, de reporter les crédits, pour les mairies d'arrondissement de dépenser plus que ce qu'ils ont comme dotation initiale mais au bout d'un moment, le bas de laine dont vous parlez, qui est en fait des crédits reportés d'une année sur l'autre, diminue et on va arriver dès 2011 au fait que nous serons dans une situation où il faudra que la mairie de Paris discute avec la mairie du 15<sup>ème</sup> d'une réalité en ce qui concerne les crédits d'investissement et de fonctionnement pour que nous puissions ainsi assumer les responsabilités déléguées qui sont les nôtres.

Pour le reste, je ne vais pas revenir dessus dans le détail mais vous avez parlé de fournitures scolaires, d'entretien de bâtiments, etc, dans la plupart des cas nous ne sommes que « suiveurs » en quelque sorte puisque nous sommes en gestion déléguée et, quand vous regardez ligne par ligne, vous vous apercevez que nous ne faisons que payer par rapport aux besoins des utilisateurs. Donc là nous sommes exclusivement régleurs et non pas incitateurs.

Monsieur *Alayrac*.

*Gilles Alayrac* : Je voulais simplement, Monsieur le Président, relever un des arguments que vous avez utilisés qui concerne cette question sempiternelle du non règlement des factures.

Depuis 2001, depuis la date où nous sommes élus et où la majorité municipale a changé, nous entendons dire que, finalement, la Ville de Paris mettrait en péril l'existence ou la vie des mairies d'arrondissement en n'honorant pas les factures. Je voudrais rassurer chacun de nos collègues, il n'a jamais été question de couper l'eau, l'électricité ou le chauffage à qui que ce soit.

En matière de fluides, il me semble et je ne pense pas pouvoir être contredit ici, que notre Ville de Paris, la municipalité, a toujours honoré les factures des fournisseurs. Ceci est tout à fait prouvé mais cela n'exclut pas, bien évidemment, qu'elle appelle à une consommation raisonnable.

Deuxième observation que je voulais faire, c'est verser un chiffre au débat qui n'a pas été cité, c'est le chiffre de 385.000.000 d'euros. Ce chiffre ne tombe pas du ciel, c'est la dette que l'Etat doit à la Ville de Paris. Je le dis parce que si l'association des régions de France, l'association des départements de France, l'association des Maires de France, qui ne sont pas d'ailleurs toutes de la même couleur politique, évoquent avec gravité cette question de la dette de l'Etat aux collectivités locales, c'est qu'il s'agit d'un problème tout à fait sérieux et je verse cet élément au débat. Si l'Etat honorait là, par contre, ses engagements et versait les 385.000.000 d'euros qu'il doit aux contribuables parisiens, peut-être que la dotation pour la mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement, lui permettrait de voir les choses un peu plus en rose.

**Alain Destrem :** Donc, finalement c'est la mairie du 15<sup>ème</sup> arrondissement qui subit les difficultés de l'Etat.

Monsieur Alayrac, je voudrais vous dire que nous avons reçu un courrier du Receveur Général des Finances auquel nous avons été amené à répondre et qui indique effectivement qu'il n'a pas pu honorer les règlements des dits fluides à hauteur de 800.000 euros, c'est-à-dire à peu près deux trimestres, tout simplement parce que les lignes de fonctionnement ne permettaient plus, compte tenu des crédits qui avaient été engagés, de pouvoir assumer cette somme. Lui, il ne regarde que l'argent qui reste. Or, il me semble que tout compte, nous ne sommes pas dans le privé, ne peut être à découvert.

En attendant, on est en train de demander à la Ville de Paris d'avoir un abondement complémentaire rapidement, à hauteur d'un minimum de 500.000 euros, pour que nous puissions honorer ces fluides. C'est bien dommage parce que ce sont quand même deux trimestres de fioul et d'autre produit, c'est difficile à accepter pour un fournisseur.

La deuxième des choses, je n'ai pas été si méchant que cela en ce qui concerne les méthodes de travail, j'ai simplement dit qu'Alizé continuait à poser des problèmes, beaucoup moins d'ailleurs qu'il y a six mois mais toujours réels. D'ailleurs la presse en a fait état et a fait état également des conditions de paiement des collectivités locales à l'égard des entreprises. Je ne parle pas des très grosses entreprises, ce sont plutôt les petites entreprises dont on parle, celles qui ont besoin d'être payées rapidement de leur fioul ou de ce qu'elles ont livré il y a maintenant six mois.

Cela nous paraît quelque peu inacceptable pour l'image de la mairie d'arrondissement qu'on ne soit pas dans une situation de pouvoir le faire rapidement alors que maintenant cela fait plus de six mois qu'ils ont adressé leur facture et qu'ils ont fait leur livraison. C'est simple. Donc, il faudrait qu'on ait la possibilité d'avoir des budgets qui soient, non pas aussi serrés qu'ils sont actuellement dans nos mairies, mais qu'au contraire ils soient un peu plus larges pour éviter ce type de problème. Qu'on ne paie pas un grand groupe qui a des facultés financières suffisamment solides pour pouvoir attendre six mois pour être payé, pourquoi pas ? Mais qu'on ne paie pas des fournisseurs qui sont obligés de payer rapidement les produits qu'ils nous livrent et qu'ils nous fournissent, je trouve cela un peu embêtant et déraisonnable et ce n'est pas bon pour notre image. Cela nous est souvent reproché d'ailleurs. Il faudrait que petit à petit on respecte la loi puisque la loi normalement incite les collectivités territoriales, comme l'Etat, à payer les fournisseurs dans un délai qui est, je crois, de 35 jours dont nous sommes franchement très loin.

Monsieur Mouricou.

**Philippe Mouricou** : En conclusion, Monsieur le Président, j'aime bien vous appeler Président.

**Alain Destrem** : Je suis ravi de l'entendre.

**Philippe Mouricou** : Il me semble qu'il y a deux questions techniques sur lesquelles, effectivement, on peut progresser.

La première, ce sont les délais de règlement mais les délais de règlement, j'ai envie de dire, c'était déjà comme cela l'année dernière. On compare des choses qui sont totalement comparables et on ne peut pas dire que la situation en termes de montant et de budget se soit détériorée.

Ensuite, effectivement, je veux bien comprendre qu'il y ait des éléments sur certaines rubriques qui soient mal ventilés mais quand je vois, vous nous avez dit, sur le fonctionnement on est vraiment très ric-rac etc, sur la dotation d'animation locale : 200.000 euros qui restent à consommer, sur la dotation de gestion locale : 650.000 euros, donc ce n'est pas que l'investissement sur lequel il y a des crédits à reporter.

Donc, encore une fois je ne pense pas qu'on puisse parler de situation budgétaire tendue. S'il y a des problèmes quant à la ventilation des sommes dans les différentes rubriques, ça, je pense que vous pouvez totalement le régler.

**Alain Destrem** : Très sincèrement, quand vous enlevez tout ce qui est en gestion déléguée, vous réglez les commandes qui sont faites par différents prestataires que nous avons dans ce budget. On a énormément de gestion locale déléguée : les écoles maternelles, les fournitures scolaires. S'ils n'ont pas dépensé 23.000 euros de fournitures scolaires c'est parce que c'est une gestion déléguée et forcément ils n'ont pas restreint ces pauvres enfants dans les écoles maternelles à ne pas avoir de fournitures scolaires. Pareil pour les écoles primaires : 51.000 euros, gestion déléguée, les fournitures administratives de Frédéric Chopin : 5.000 euros. Tout ceci s'additionne.

La DJS, il y a beaucoup de gestion déléguée, etc... les centres d'animation, les crèches et les garderies. 57.000 euros de crédit à reporter en alimentation dans les crèches et les garderies, ce n'est pas parce que nous avons les avons empêché de manger à leur faim, c'est parce que nous ne sommes que le reflet de leur stricte besoin.

Je reprends et je réaffirme que la réalité des faits, c'est qu'on n'est plus du tout dans la même discussion qu'il y a deux ans, on est vraiment dans un système où on a suffisamment joué avec les crédits à reporter pour probablement ne plus avoir à en parler l'année prochaine.

Deuxièmement, la méthode de travail qui a été mise en place, à la fois par la mairie centrale mais aussi et surtout par les services de la mairie du 15<sup>ème</sup> et le dynamisme de l'équipe municipale, fait que nous allons beaucoup plus vite dans la prise de décision et le suivi des dossiers. C'est un bien. En fait on essaie d'aller plus rapidement que les années précédentes, non seulement dans la commande d'ordre mais aussi dans le règlement et ça c'est important même si nous savons que derrière, c'est à la Ville de faire le règlement définitif.

La troisième des choses et je le redis, c'est que lorsque l'on reprend tout ce qui a été dit sur ces crédits à reporter, déjà engagés et fermement engagés, dont ces fameux fluides et d'autres commandes, il ne nous reste plus que 300.000 euros. Cela veut dire qu'en fait, dans un budget, on aurait pu nous supprimer 300.000 euros sur l'année dernière, et nous aurions été ric-rac dans nos besoins. Simplement, on sait très bien que par rapport à ce qui nous est proposé en 2010 mais je pense que la discussion reviendra plus tard, on nous propose à ce jour 9.805.000 euros pour 10.660.000 de l'année dernière.

Il faudra faire un geste parce que n'oubliez pas que les travaux dont vous parlez sont pour la plupart du temps des travaux urgents donc on utilise ces crédits au fur et à mesure des besoins.

Or c'est beaucoup plus long parce que là il faut passer des commandes beaucoup plus longtemps à l'avance avant le paiement mais tout est engagé à 90 % et que, à force de déléguer, ce qui est une bonne chose, aux mairies d'arrondissement, des responsabilités en matière d'entretien, il faudra que derrière les budgets en conséquence, suivent, cela paraît normal.

L'Etat Spécial du 15<sup>ème</sup> est maintenant soumis à votre approbation.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.



**Monsieur le Maire** : Nous allons reprendre le cours normal de notre séance. Merci de cette unanimité.

**6. 2010 DLH 54 - Garantie de la Ville de Paris au prêt réhabilitation souscrit par Paris Habitat OPH pour la réalisation d'un programme de réhabilitation de 613 logements du groupe immobilier « les Quatre Frères Peignot » situé 13-15, 8-16, 20-24 et 17-21 rue des Quatre Frères Peignot.**

**Monsieur le Maire** : Monsieur Alayrac.

**Gilles Alayrac** : Merci Monsieur le Maire, je voudrais dire simplement que la garantie que la Ville a accordée à Paris Habitat va lui permettre de développer un programme très important puisqu'il concerne un nombre de logements tout à fait considérable : 123, vous l'avez dit, mais également un montant qui n'est pas négligeable : 5.700.000 euros pratiquement. Nous sommes nombreux ici j'imagine à connaître l'état de ce quartier, de cet habitat social qui est maintenant assez ancien puisqu'il a plus de quatre-vingts ans et est assez dégradé.

Mes collègues des élus du groupe La Gauche et moi-même demandions depuis de nombreuses années à Paris Habitat de faire un effort tout particulier sur les « Quatre Frères Peignot » et nous sommes tout à fait satisfaits que son directeur général qui, à notre invitation, s'est déplacé sur place l'année dernière et a donné suite à notre demande.

Je voudrais dire qu'il y a dans ce programme à éliminer les causes des sinistres recensés mais aussi en traiter les conséquences par une intervention qui sera, c'est très important de le dire, adaptée à chaque logement concerné puisqu'on va non seulement rénover les parties communes mais aussi les appartements et en particulier toutes les salles de bain.

C'est un programme qui va s'étaler sur une période assez longue, qui va naturellement induire pour les habitants des changements dans leur vie au quotidien puisque ce programme va s'échelonner sur 18 mois mais j'observe qu'il y a un certain nombre de logements vacants qui ont déjà été traités, il y en a 25, qui permettront de reloger ponctuellement, si cela est nécessaire et bien sûr à titre temporaire, les locataires qui occuperaient les appartements les plus sinistrés.

Donc il s'agit d'un programme qui nous donne entière satisfaction et l'équipe de travaux de Paris Habitat tient par ailleurs sur le site des permanences d'information des locataires chaque jeudi soir de 17 à 19 heures.

**Monsieur le Maire** : Paris Habitat vous sera reconnaissant d'avoir été son porte-parole mais c'est vrai que c'est un projet qui, sans doute, recueillera l'unanimité de notre conseil puisque nous avons uni, les uns et les autres, nos efforts pour cette rénovation d'un ensemble très important. C'est ce qu'on appelait les HBM dans les années 20 et qui a été d'ailleurs l'objet d'un PALULOS il y a quelques années mais qui comporte aujourd'hui des appartements qui connaissent des dégradations importantes dues à leur état aussi d'ancienneté. Je suis convaincu que tous nos collègues auront à cœur de voter ce projet de délibération.

Madame Poirault-Gauvin.

**Géraldine Poirault-Gauvin** : Merci Monsieur le Maire. Juste pour faire quelques remarques et vous dire qu'évidemment nous nous réjouissons tous de ce programme. Depuis l'élection de Bertrand Delanoë en 2001, il était temps que ce quartier soit désormais privilégié. Donc, de nombreux habitants nous avaient sollicités sur la dégradation des appartements.

Nous avons, dans le projet de délibération, un certain nombre d'informations concernant les logements vacants qui vont être bientôt livrés. Certes, il est très important que ces logements constituent des relais en cas de besoin, si les travaux le nécessitent dans les appartements occupés mais je souhaiterais quand même attirer l'attention de notre conseil pour indiquer qu'il est important qu'une fois la livraison de ces logements vacants, les attributions définitives se fassent le plus rapidement possible parce que, quand même, nous notons de manière générale que Paris Habitat met un temps important pour attribuer les logements qui sont livrés dans l'arrondissement. C'est un délai qui est inacceptable quand on constate le nombre important de demandeurs de logements dans notre arrondissement. C'était ma première remarque.

Deuxième remarque. On ne parle pas dans le projet de délibération mais ce n'est pas l'objet de ce projet de délibération, des locaux commerciaux qui occupent les rez-de-chaussée de ces différents immeubles. Il serait quand même important que soit porté à la connaissance de notre conseil un bilan de l'occupation de ces locaux commerciaux. Quand on visite cette rue des Frères Peignot régulièrement, beaucoup d'habitants nous posent des questions sur l'occupation de ces locaux. Je considère qu'il serait utile pour notre arrondissement et pour notre assemblée que nous ayons des informations sur l'occupation de ces locaux.

**Monsieur le Maire** : Absolument. Merci de vos observations.

Madame Tachène, notre rapporteur.

**Anne Tachène** : Mes chers collègues, pour conclure cette délibération, je salue les propos de notre collègue Alayrac qui a parfaitement rapporté tous les éléments. Je voudrais simplement ajouter, après ce que Madame Poirault-Gauvin vient d'indiquer, qu'il est important de faire très attention au relogement provisoire des appartements d'autant plus qu'ils sont majoritairement occupés par des personnes âgées, voire très âgées. Là-dessus nous serons vigilants quant à cette question. J'espère, que l'ensemble du conseil d'arrondissement votera cette délibération.

**Monsieur le Maire** : Merci. Je vais mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? A l'unanimité. Merci.



**7. 2010 DLH 95 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris à un emprunt « long terme taux fixe » à contracter par ICF La Sablière en vue du refinancement de 2 prêts PLS contractés pour le financement du programme de construction comportant 48 logements PLS 42-56 rue du Chevaleret dans le 13<sup>ème</sup> et du programme de construction comportant 55 logements PLS rue André Gide.**

**Monsieur le Maire** : Pas d'intervention. Merci.



**8. 2010 DASCO 4 - Tarification de la restauration scolaire dans les écoles maternelles, élémentaires et les lycées municipaux.**

**Monsieur le Maire** : Madame Margueritte et Madame Malherbe.

**Catherine Margueritte** : Monsieur le Maire, chers collègues, merci.

La Caisse des Ecoles est une institution républicaine importante et il est bon de rappeler que c'est une institution d'origine parisienne.

C'est en effet un commerçant du 3<sup>ème</sup> arrondissement : Monsieur Barreswill, appartenant à la Garde Nationale qui eut l'idée, en 1849, de donner le reliquat de la caisse de secours de son bataillon au Maire du 3<sup>ème</sup> arrondissement de l'époque, Monsieur Hamelin, afin qu'il soit pourvu aux besoins des enfants n'ayant pas matériellement la possibilité de fréquenter l'école.

Victor Duruy proposa, en 1867, d'entériner cette proposition, préalablement mise en place avec succès en 1865 dans une école des Vosges.

Catherine Bessis, Catherine Bruno, Jacqueline Malherbe et moi-même, vous aussi Monsieur le Maire et d'autres élus siègent dans le Comité de Gestion composé d'adhérents, d'élus et de membres de droits ayant en charge l'organisation de la gestion des cantines ainsi que la politique tarifaire. Nous y développons, au-delà des votes budgétaires et de l'approbation des comptes, bien des thèmes. Ainsi, la venue et le témoignage des employées de la caisse, des chefs et des employées de cantines a démontré l'intérêt que le comité de gestion de la caisse accorde au travail quotidien, travail sur les produits frais, sur les cuisines, attention accordée aux enfants, introduction du bio.

Enfin, Monsieur le Maire, chers collègues, autant de sujets concrets dont les conséquences, en apparence modestes, vont bien au-delà de notre arrondissement et reflètent une philosophie et un engagement collectif. Entre autre, faut-il rappeler les ravages de l'obésité dans nos sociétés industrialisées et développées ? Faut-il redire ici toute l'importance de l'apprentissage du collectif, des saveurs, des odeurs et finalement de cette philosophie, évoquée peu avant, si française et si universelle.

Par delà les opérations de planifications tarifaires, on perçoit une volonté de centralisation de la Mairie de Paris, une porte ouverte à ce qu'élégamment la Ville qualifie peut-être, nous le craignons, de "mutualisation". Quel terme séduisant mais factice pour ce qui, finalement, où par l'appel à la sous-traitance, aux repas industriels, serait une déshumanisation de ces lieux pédagogiques exceptionnels que sont les cantines de notre arrondissement où, il faut aussi le rappeler, grâce à sa sage gestion, les comptes étaient en équilibre jusqu'alors. Il y a du bon dans la gestion locale, la Caisse des Ecoles du 15<sup>ème</sup> en est un exemple : concertation, écoute, intérêt des enfants et responsabilisation.

Passer des compétences collégiales aux compétences techniques et bureaucratiques ressemble souvent à un faux nez. Une phrase de Jacques Ellul dans « L'Illusion Politique », en 1977, résume bien ce mirage : "De plus en plus des techniciens prétendent formuler des problèmes de la société comme des problèmes exacts et en des termes qui permettent une solution. Le mythe croissant de la solution évacue progressivement de nos consciences le sens du relatif, c'est-à-dire de l'humilité du politique vrai."

Les belles et généreuses idées tarifaires se heurtent à une réalité beaucoup moins séduisante, il ne s'agit pas ici de séduire mais d'éduquer.

**Monsieur le Maire** : Merci pour cette brillante intervention qui a bien montré ce qu'était notre Caisse des Ecoles à travers les âges et ce qu'elle est aussi aujourd'hui.

Jacqueline Malherbe.

**Jacqueline Malherbe** : Je serai moins culturelle. A tirer vers le bas les tarifs au nom d'une équité sociale, je m'inquiète que cette décision n'induisse une fuite des tarifs les plus hauts. Dans notre arrondissement il s'agit de 40 % des familles. On aboutirait alors à l'inverse de ce qui est escompté, c'est-à-dire moins de recettes et donc moins de marge pour axer sur la qualité des denrées pour nos petits écoliers et in fine notamment ceux pour lesquels la cantine représente l'essentiel de leur alimentation quotidienne. Je voulais soulever cette inquiétude.

**Monsieur le Maire** : Merci. Madame Bessis.

**Catherine Bessis** : Monsieur le Maire, chers collègues. Tout d'abord, l'inscription de cette délibération à l'ordre du jour de notre conseil de ce soir nous montre votre souhait, Monsieur le Maire, de débattre démocratiquement de ce sujet, ce qui n'est pas le cas dans toutes les mairies de droite et nous nous en réjouissons.

Cette réforme a été annoncée, c'est l'un des engagements du Maire de Paris pour cette deuxième mandature, il doit être honoré. Elle sera mise en œuvre à la rentrée scolaire 2010, comme cela a été dit, en concertation avec l'ensemble des Maires d'arrondissements, Présidents des Caisses des Ecoles ; ceux-ci gardant, comme l'a indiqué Colombe Brossel, une autonomie totale sur l'organisation de la restauration dans l'arrondissement.

Mais tout d'abord une explication. La disparité des tarifs, en fonction des arrondissements, est due au fait que le département avait délégué en 1961 -je

fais un peu d'histoire aussi, comme Catherine Margueritte- la compétence de la fixation des tarifs à chacune des Caisses des Ecoles alors que c'était une compétence des communes conformément au Code de l'éducation et plus particulièrement à l'article R 531.52. La Ville reprend donc cette compétence, en respect de la loi.

Concernant les tarifs de restauration des collèges, la loi de décentralisation de 2004 a étendu cette compétence aux départements.

Deux objectifs principaux à cette réforme : le respect du principe d'égalité territoriale et le respect du principe de justice sociale qui devraient nous animer tous dans cet arrondissement et dans cette ville.

Soyons pragmatiques. Pour ce qui est de l'égalité territoriale, un exemple : vous en conviendrez, le SMIC est identique dans le 20<sup>ème</sup>, dans le 6<sup>ème</sup> et dans le 15<sup>ème</sup> arrondissements. Alors, pour quelle raison, les familles à même niveau de revenus devraient payer plus dans notre arrondissement ? Monsieur le Maire, comme vous l'écrivez dans votre journal, effectivement, pour les tranches 6, 7 et 8, le prix du repas va augmenter, précisons tout de même, pour les familles avec deux enfants, dont les revenus se situent au-delà de 5.700 euros. Mais, par souci de transparence, pourquoi n'avez-vous pas cité alors également ce qu'il advient pour les tranches de 1 à 5 ? C'est-à-dire pour les familles avec deux enfants également, dont les revenus se situent entre 700 euros et 4.110 euros, qui représentent 50 % des repas servis et concernent une majorité de familles de classe intermédiaire. Le prix du repas va baisser et passer pour la tranche 4, par exemple, de 3,30 euros à 2,24 euros.

J'en viens au respect de la justice sociale. Cette réforme met en œuvre huit tarifs calculés suivant le quotient familial en intégrant donc le revenu des familles. Pour ce qui est de vos craintes, quant à la partie des recettes que cette réforme pourrait entraîner, la Ville de Paris s'engage à compenser le montant engendré mais attendons de voir la réalité des faits pour le 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Enfin, il faut savoir que la DASCO a proposé à chaque Caisse des Ecoles de signer une convention par laquelle elle s'engage à apporter tout le soutien technique nécessaire relatif par exemple à la gestion proprement dite, à la formation, au process RH tout en respectant, cela va sans dire, l'autonomie de chacune des caisses.

Monsieur le Maire, chers collègues, avec cette réforme dans tout Paris et nous, dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, nous défendons un vrai service public de la restauration scolaire qui permettra à 50 % des familles concernées de payer les

repas moins chers et donc d'accéder plus facilement à ce service de grande qualité. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Merci Madame Bessis. Monsieur Menguy.

**Jean-Baptiste Menguy** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai écouté avec beaucoup d'attention ce qui a été dit par les différents orateurs avec, malheureusement, une qualité assez inégale entre eux. Je crois que nous sommes toutes et tous animés par cette volonté que le service public scolaire soit de la meilleure qualité possible parce que nous avons à cœur que les petits parisiens et ceux du 15<sup>ème</sup> autant que les autres, puissent grandir dans de bonnes conditions d'instruction, d'éducation et d'accompagnement.

Le moins qu'on puisse dire, Monsieur le Maire, c'est que cette politique de recentralisation des tarifs de la Caisse des Ecoles, proposée par le Maire de Paris, est peut-être articulée autour de quatre grandes caractéristiques. Je crois que c'était d'abord une politique d'autoritarisme avéré, c'est une politique de centralisation inutile, c'est également une politique d'exclusion envers une certaine catégorie de la population parisienne et c'est enfin et pas des moindres, une réalité d'une politique et d'une volonté de précarisation de l'école à Paris.

La politique d'autoritarisme, c'est sur la forme du procès, une concertation en demi-teinte alors que, rappelez-vous, dans des séances précédentes du conseil d'arrondissement certains de nos collègues de l'opposition nous ont fait des grandes définitions de ce qu'était la concertation, à leurs yeux. C'est évidemment une centralisation manifeste, alors même que le Maire de Paris s'était engagé -vous voyez, on écoute avec beaucoup d'attention les engagements du Maire de Paris, Madame Bessis- le Maire de Paris s'était engagé pour une décentralisation supplémentaire envers les arrondissements. Là, on constate que le Maire de Paris fait machine arrière et s'engage dans une centralisation qui est bien regrettable parce que l'uniformisation ma foi, n'a pas, vous le savez bien, que des avantages.

La politique d'exclusion, c'est évidemment la politique envers les classes moyennes qui sont encore une fois, mes chers collègues, les victimes expiatoires de la Gauche parisienne qui ne les supporte pas et qui a décidé, c'était un engagement en filigrane de la réélection du Maire de Paris, de les exclure de la Capitale, de les exclure du 15<sup>ème</sup> ...

**Monsieur le Maire** : On écoute tout le monde de la même façon. Merci

**Jean-Baptiste Menguy** : La machine d'exclusion de cette catégorie est encore une fois en marche et le 15<sup>ème</sup> va payer le prix fort mais ça, nous sommes habitués avec Monsieur Delanoë et son équipe.

Une interrogation. Vous parliez, Madame Bessis, du respect de l'autonomie d'organisation de la Caisse des Ecoles mais Madame Bessis, il ne s'agit pas de l'autonomie d'organisation de la Caisse des Ecoles, il s'agit de l'autonomie de gestion de la Caisse des Ecoles qui est consacrée par le droit et cette autonomie de gestion implique, évidemment, les choix en opportunité de la politique de la Caisse des Ecoles aussi bien que l'articulation des repas qui sont apportés.

Vous ne pouvez pas d'un côté vous targuer de défendre l'autonomie de l'organisation sans, évidemment, éviter le reproche de porter atteinte à l'autonomie de gestion des Caisses des Ecoles et donc, évidemment, de porter un coup supplémentaire aux pouvoirs, certes, peu nombreux mais là pour le coup nous sommes en face d'une réelle compétence, des Maires d'arrondissement. C'est en tout état de cause une sacrée marque de défiance envers tous les Maires d'arrondissement et aussi bien les 8 arrondissements de Droite que les 12 arrondissements de Gauche.

Enfin, il est important de le dire, la réforme des huit tarifs, vous vous réveillez un petit peu tard dans le 15<sup>ème</sup>, le 15<sup>ème</sup> a d'ores et déjà mis en place, l'année dernière, une politique à huit tarifs. Alors, on ne comprend pas bien le processus et en tout cas la logique voulue par la Ville de Paris, puisqu'on s'aperçoit que l'uniformisation c'est un petit peu tirer tout le monde vers le bas, quels que soient la politique et les choix d'opportunité qu'ils ont fait, quels que soient ces choix alors même qu'ils avaient encore la compétence l'année dernière.

Enfin, la précarisation. On a entendu toujours les grands mots sur la justice sociale, etc. C'est évidemment l'uniformisation qui appelle des interrogations sur l'avenir. Madame Bessis, j'ai écouté avec beaucoup d'attention ce que vous avez dit. Vous avez dit : « nous attendons de voir la réalité des faits ». Alors là, c'est un bel aveu, c'est l'aveu qu'il n'y a eu aucune étude d'impact financière globale pour tout Paris, sur les conséquences de la politique du Maire de Paris en l'espèce. C'est la démonstration d'une politique hasardeuse et on ne peut que s'opposer à ce genre d'attitude parce que, vraiment, cela dessert l'intérêt des enfants. Allons-nous être confrontés à terme à un marché unique pour tout Paris et donc, également une uniformisation des choix de repas alors même que les arrondissements sont au plus près ? La proximité ça a du sens, vous savez, mes chers collègues et cette proximité, pour l'intérêt des enfants, c'est très important.

Enfin, la précarisation se couple avec une politique particulièrement hasardeuse en matière de personnel, vis-à-vis des animateurs. On en a déjà parlé lors d'un précédent Conseil de Paris mais lorsque vous additionnez un turnover qui n'est

pas assuré, pour les animateurs, lors de la cantine et lors des pauses entre les cours et que vous additionnez cela à l'uniformisation et finalement, à une politique « petit bras », hasardeuse pour les repas, la conséquence c'est que les familles vont certes avoir accès à la Caisse des Ecoles et on ne peut que s'en féliciter, il faut que la plus grande partie des familles ait accès aux repas mais elles auront accès aux repas sans savoir vraiment la qualité qui sera offerte et ça on ne peut l'accepter. C'est inacceptable parce que là, on touche vraiment à ce que Madame Bessis appelait le service public mais je crois que malheureusement nous n'avons pas la même conception de ce service public et du service qui est rendu aux enfants et aux familles.

**Monsieur le Maire :** Merci pour cette excellente intervention. Monsieur Mouricou.

**Philippe Mouricou :** Merci Monsieur le Maire. Je trouve que le caractère outrancier de l'intervention de Monsieur Menguy suffit à lui seul à décrédibiliser son propos. C'est dommage parce que, d'une part, Paris ne se limite pas au 15<sup>ème</sup> arrondissement et essaie de rétablir un peu de justice, un peu d'égalité républicaine à Paris. Je pense que c'est plutôt quelque chose qu'il faut accueillir de façon positive à un moment même où un certain nombre de nos concitoyens, Parisiennes et Parisiens, sont profondément impactés par la crise financière.

Je pense qu'en rétablissant un peu de justice sociale à Paris, vous devriez plutôt accueillir cela avec enthousiasme. En tout cas, c'est ce que nous essayons de faire et ce pourquoi nous allons voter cette délibération

**Monsieur le Maire :** Merci. Madame Ceyrac.

**Sylvie Ceyrac :** Monsieur le Maire, je pense que dans le cadre de la justice sociale, dont on entend beaucoup parler ici, on pourrait penser aux familles nombreuses et aux familles qui ont plus de trois enfants et qui pourraient avoir un tarif préférentiel. Je pense que ce serait une bonne chose et dans le 15<sup>ème</sup> on sait qu'il y a beaucoup de familles nombreuses.

**Monsieur le Maire :** Très bonne idée. J'espère qu'elle sera entendue et retenue par la municipalité. D'autres interventions ? Madame Bruno, pour répondre aux orateurs.

**Catherine Bruno :** Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Amplifier la décentralisation à Paris, c'est à la fois enrichir notre démocratie locale et renforcer l'efficacité du service public municipal. C'est en ces termes que le Maire de Paris, dans sa communication au Conseil de Paris du 2 février 2009, a

indiqué sa volonté d'améliorer la démocratie de proximité, cœur du projet choisi par les électeurs.

Or, que reste-t-il de la promesse d'amplifier la décentralisation pour un meilleur service aux Parisiens ? Que reste-t-il de l'accroissement annoncé du rôle des arrondissements visant à répondre au mieux aux attentes des parisiens et à être au plus proche des habitants de chaque arrondissement ?

Le projet de délibération qui nous est présenté et qui sera soumis au vote du prochain Conseil de Paris et qui prône une harmonisation des tarifs de la restauration scolaire à Paris, constitue une recentralisation sournoise qui en dit long sur les véritables intentions du Maire de Paris. Qu'en est-il, dès lors, de l'enjeu de décentralisation sensé engager l'avenir de notre cité et représenter une chance pour les arrondissements et pour l'unité de Paris ?

Cette décision unilatérale, qui fait fi de toute véritable concertation, va à l'encontre des prérogatives des Maires d'arrondissement et du principe d'autonomie des Caisses des Ecoles consacré par la loi Duruy de 1867. C'est donc à une des compétences légales exercée par les Maires d'arrondissement que le Maire de Paris compte s'attaquer. Après la recentralisation des sections locales des centres d'action sociale, des conservatoires municipaux, voici donc le dernier projet de captation du pouvoir élaboré par l'exécutif parisien.

Or, comment soutenir une uniformisation à Paris qui n'a pas de sens au vu de la diversité de la population et des spécificités démographiques et sociologiques de chaque arrondissement ? Les modes de production sont propres à chaque caisse. Aussi, qui mieux que la Caisse des Ecoles, présidée par le Maire d'arrondissement, peut veiller à ce que la restauration scolaire assure la bonne santé des 11.500 enfants qui déjeunent tous les jours dans les écoles du 15<sup>ème</sup> ?

Mais ce sont surtout les conséquences pesant sur le budget des familles qui nous préoccupent. Cette décision entraînerait une hausse considérable de la participation financière des parents s'acquittant des tarifs 6 à 8, soit 40 % des familles du 15<sup>ème</sup> arrondissement. Bien sûr, on peut être favorable à la baisse des tarifs correspondant aux 5 premières tranches mais elle ne doit pas s'accompagner d'un accroissement des tarifs des tranches 6 à 8 alors même qu'ils ont déjà été relevés, par nous, en septembre 2009.

Comment l'équité sociale et l'égalité territoriale peuvent-elles raisonnablement se traduire par une augmentation exponentielle de 35 % pour la 8<sup>ème</sup> tranche ? Comment expliquer aux parents que le repas de leur enfant pèsera pour un tiers de plus dans leur budget ?

A l'échelle de la Ville, ce projet alourdirait la facture de près de 30 % des familles parisiennes. Il engendrerait de même des pertes de recettes considérables pour certaines caisses. A ce titre et dans le cadre de l'adoption de ce projet, il apparaît impérieux que la municipalité parisienne s'engage à compenser intégralement ces pertes de ressources. Il s'agit là d'un impératif catégorique afin de permettre la poursuite des efforts en termes de qualité alimentaire.

Fait exceptionnel à Paris et plus encore pour un arrondissement de la taille du 15<sup>ème</sup>, le plus peuplé, le repas quotidien des 11.500 enfants qui fréquentent les cantines sont entièrement cuisinés sur place, de façon traditionnelle, à partir de denrées fraîches, de qualité et nous y tenons.

Ce rôle essentiel de précurseur en matière de prévention et de lutte contre l'obésité et de promotion de l'équilibre nutritionnel, au travers notamment du programme Paris Santé Nutrition auquel participe activement la mairie du 15<sup>ème</sup>, en partenariat avec l'hôpital Necker, est menacé par la mutualisation prévue des achats de denrées destinés à en réduire le coût. Cette mutualisation conduira inéluctablement à une uniformisation des menus dans tout Paris. Le 15<sup>ème</sup> arrondissement risque donc de voir tous ses efforts et ses initiatives sacrifiés sur l'hôtel des petites économies. Les repas confectionnés sur place, à partir de produits frais mais aussi l'achat de produits BIO ou AOC, seront ainsi réduits à la portion congrue.

Le développement des filières BIO, insuffisant pour le moment et l'accroissement considérable du prix de revient d'un repas BIO, ne permettent pas d'atteindre l'objectif de 30 % de BIO en 2014 malgré les efforts considérables fournis. Mais comment espérer l'atteindre un jour, dès lors que la réforme du Maire conduirait à une diminution des ressources de certaines caisses des écoles et assurément de celle du 15<sup>ème</sup> arrondissement ?

Des considérations économiques ne sauraient primer sur un enjeu de santé publique tandis que près d'un enfant parisien sur six -15,6 % exactement- en CE2 présente un excès de poids. Alors que le projet de loi de modernisation de l'agriculture, qui sera discuté au Sénat à partir du 17 mai, inclut une disposition visant à rendre obligatoires les recommandations en termes d'équilibre nutritionnel des repas servis dans les cantines scolaires, dans l'optique de prévenir tout risque d'obésité mais aussi certaines maladies chroniques, voilà que la politique du « manger sain » du 15<sup>ème</sup> centrée sur les produits frais, labellisés ou BIO, est sérieusement menacée.

La recentralisation de la gestion des repas scolaires, aux mains du Maire de Paris, va de pair avec un désengagement financier de la Mairie de Paris qui tend à faire supporter davantage aux familles le poids des dépenses de restauration scolaire de leur enfant dissuadant certaines d'y avoir recours.

Ainsi la volonté du Maire de Paris d'aider les Caisses des Ecoles se caractérise par son inexistence ostensible et une subvention contractuelle réduite à peau de chagrin. Je vous la rappelle : 21.267 euros en 2009 soit la plus faible de tous les arrondissements parisiens.

Comment donc, dans ce contexte, garantir la pérennité de la qualité des aliments servis, des prestations de qualité aux enfants des écoles de l'arrondissement et la pratique de tarifs raisonnables ?

Comment poursuivre notre effort sur l'augmentation du Bio dans la fabrication des repas servis ? Comment continuer à mettre en place des séjours de vacances accessibles à tous ? Comment reconduire l'allocation prévoyance santé de 240 euros que nous avons accordée aux 270 employés de restauration qui travaillent pour la Caisse des Ecoles du 15<sup>ème</sup> arrondissement ?

Aussi, parce que nous sommes convaincus du rôle prépondérant des arrondissements dans la satisfaction des attentes quotidiennes des Parisiens, parce que la justice sociale ne saurait se traduire par une augmentation du budget alloué à la cantine scolaire pour 30 % des familles parisiennes, parce que les modes de production sont propres à chaque caisse et que l'on ne peut pas transiger avec la santé et le bien être des enfants.

Pour toutes ces raisons, je vous engage, mes chers collègues, à voter contre ce projet de délibération.

**Monsieur le Maire** : Madame Hidalgo, pour explication de vote. Vous avez une minute.

**Anne Hidalgo** : Explication de vote, Monsieur le Maire. Je trouve les propos de Madame Bruno vraiment outranciers. Vous accusez presque le Maire de Paris de vouloir intoxiquer nos enfants, de vouloir laisser un engagement qui est le nôtre, qui d'ailleurs figure dans le Plan Climat que j'ai porté, concernant l'alimentation Bio. Lorsque nous parlons de justice sociale, vous, vous dites : il s'agit de tirer vers le bas le système d'alimentation dans nos écoles du 15<sup>ème</sup>.

D'abord, je voudrais vous dire, vous vous glorifiez, c'est formidable, je ne suis pas sûre que tous les enfants du 15<sup>ème</sup> arrondissement trouvent que les repas

soient aussi bons que ça. J'ai aussi fait ma petite enquête, ici et là et je peux vous dire qu'il y a des améliorations possibles parce que ...

(Interventions, brouhaha dans la salle)

**Monsieur le Maire** : Laissez Madame Hidalgo continuer à s'enfoncer dans cette mauvaise voie.

**Anne Hidalgo** : ... parce que tout est perfectible et donc vraiment, vos propos, Madame Bruno, sont, je trouve, limites parce que vous nous expliquez que cette mesure de justice sociale que nous assumons et tant mieux si on a des différences, qu'elles sont « clivantes » notamment sur ce point là, cette mesure de justice sociale nous allons la faire en maintenant et même en accroissant le niveau de qualité.

Voyez, nous ne sommes pas dans un système binaire. Nous ne considérons pas que par le conservatisme qui est le vôtre, si on ne change rien, tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes. Nous, nous considérons que nous pouvons être efficaces, que nous pouvons être justes et qu'en plus on peut faire de la qualité puisque c'est cela notre objectif.

Donc, chère Madame Bruno, je suis ravie que sur un sujet comme celui-ci, aussi clivant, parce il s'agit effectivement de permettre à des familles de payer moins parce qu'elles méritent et qu'elles ont besoin d'être aidées, notamment les familles dont les enfants ont parfois un seul repas par jour équilibré, celui de la cantine.

Deuxièmement, pour les familles, j'en fais partie d'ailleurs, qui sont au tarif le plus élevé, ce sera une augmentation de 14 euros par mois. Je crois que pour des personnes qui gagnent environ 6.000 euros par mois, c'est tout à fait « assumable ». En tous les cas, c'est ce que nous disent beaucoup de parents d'élèves que nous avons consultés dans l'opération de consultation qui a été faite auprès d'eux, auprès des fédérations de parents d'élèves de tous les arrondissements de Paris.

Donc, chère Madame Bruno, cher Monsieur le Maire, je me réjouis que sur ce sujet-là vous affirmiez une position qui est une position effectivement qui considère que la justice sociale n'est pas une priorité, qui considère que les Parisiens et notamment ceux issus des classes moyennes et des personnes les plus en difficultés, n'auraient pas à être aidés. Cette réforme, qui intervient à un moment opportun, qui est un moment de crise, c'est aussi notre contribution à la

solidarité vis-à-vis des Parisiennes et des Parisiens et nous la porterons avec fierté dans le 15<sup>ème</sup> et à Paris.

**Monsieur le Maire** : Merci. Je crois que chacun aura perçu qui est outrancière dans cette enceinte, entre Madame Bruno et Madame Hidalgo.

Madame Bessis avait fait remarquer, très justement, au début de son intervention, que j'avais souhaité le débat. Effectivement, certains Maires d'arrondissements n'ont pas souhaité porter ce débat en Conseil, considérant que le Maire de Paris se situait en dehors de la légalité en proposant cette réforme.

Même si je considère de même, il m'a semblé quand même utile et opportun que nous puissions avoir ce débat, comme nous en avons sur beaucoup d'autres sujets qui ne sont pas forcément en discussion dans d'autres arrondissements.

Ce que je regrette, en revanche, c'est que mon ouverture n'ait pas été payée de retour par le Maire de Paris, à qui un certain nombre de Maires d'arrondissements ont demandé un entretien. Il me semble bien que quand huit Maires d'arrondissement demandent un simple entretien au Maire de Paris sur un sujet aussi important, vous avez relevé l'importance de ce sujet, Madame Hidalgo, le Maire de Paris ne peut recevoir les huit Maires d'arrondissement. C'est la première fois, je crois, qu'il nous inflige un refus pour un simple rendez-vous. Nous souhaitions d'ailleurs évoquer, non seulement ce sujet mais aussi la décentralisation, telle qu'elle est mise en œuvre par le Maire de Paris, en tout cas dans les discours, moins dans les faits, dans les arrondissements.

Nous regrettons beaucoup que le débat qui a lieu ici même, ne puisse se prolonger dans le bureau du Maire de Paris qui est le décideur suprême bien évidemment. Et ce que nous refusons, finalement, dans ce débat, c'est l'opposition tout à fait fallacieuse, artificielle et fausse entre ce qui serait de la justice sociale, donc de l'égalité et ce qui serait de la décentralisation.

Bien sûr que nous sommes tous ici, contrairement à ce que prétend Madame Hidalgo, pour la justice sociale, d'ailleurs à tel point que dès mon élection, Madame Hidalgo le sait bien puisque ses collègues de Gauche ont approuvé cette décision que j'ai prise, nous avons, avec Madame Bruno qui est Conseiller délégué auprès de moi pour la Caisse des Ecoles, comme le recommandait la Mairie de Paris d'ailleurs, décidé de passer de 5 à 8 tarifs.

Nous avons plus de 60 % des parents qui étaient au 5<sup>ème</sup> tarif. Nous avons considéré que c'était une injustice et dès mon élection nous avons proposé, c'est maintenant en vigueur depuis l'année dernière, de passer de 5 à 8 tarifs pour que

les 60 % de parents d'élèves qui étaient au 5<sup>ème</sup> tarif puissent s'échelonner, selon leurs revenus, entre le 6<sup>ème</sup> et le 8<sup>ème</sup> tarif. Ce qui d'ailleurs implique que ces parents ont déjà eu, l'année dernière, une augmentation assez forte des tarifs qui leur sont imposés et que si nous ne sommes pas forcément hostiles, contrairement à ce qui est dit, à une nouvelle modification des tarifs, vous n'avez entendu ceci dans la bouche d'aucun des élus qui se sont exprimés.

En revanche, ce que nous souhaitons, puisque nous les avons déjà réformés l'année dernière, c'est ne pas infliger aux même parents sans qu'ils aient été prévenus au départ, puisque cette uniformisation nous tombe dessus, si je puis dire, depuis quelques mois, une seconde augmentation aussi forte, sinon encore plus forte, pour certaines catégories de revenus et de nouveau être soucieux de tous les Parisiens. Autant nous avons décidé, lors de la mise en œuvre de ces nouveaux tarifs, de ne pas augmenter les tarifs 1 à 5, ce qui d'ailleurs permettait de les stabiliser depuis 2007, alors que les prix des denrées, des fluides, etc, augmentent, nous avons décidé de ne pas augmenter les tarifs 1 à 5 et nous avons augmenté, évidemment parce que nous les avons créés, les tarifs 6 à 8.

Or, aujourd'hui, vous nous proposez une deuxième augmentation qui amènera des augmentations de 30 %. Je crois que quels que soient les parents en question, qui peuvent avoir aussi plusieurs enfants, qui peuvent connaître des difficultés par ailleurs. Vous n'êtes pas dans la vie individuelle de ces familles qui peuvent parfois rencontrer des difficultés même lorsqu'elles ont des revenus moyens. Nous ne pouvons accepter que sur deux années il puisse y avoir des augmentations qui dépassent les 30 %.

Je crois que ce n'est pas de la bonne gestion que de faire des augmentations par à coup comme ça et nous nous demandions même, c'est d'ailleurs une des demandes que j'avais faite à Madame Mathieu, la Directrice des Affaires Scolaires, qui n'y était pas hostile, qui n'était pas fermée dans sa réponse lors de notre réunion, un lissage sur plusieurs années, de ces augmentations. Donc, voyez-vous, Madame Hidalgo, nous ne sommes pas si réactionnaires que vous le dites dans vos propos qui, pour le faire, peuvent être là outranciers.

En revanche, je crois que ce qui est en cause, en dehors de tout ce qui a été dit et fort bien dit par Madame Bruno et par les autres orateurs, il est bon d'exprimer les inquiétudes que nous pouvons avoir sur la qualité évidemment de la restauration, de l'alimentation, de l'organisation même de notre Caisse des Ecoles, nous considérons que l'uniformisation n'est pas forcément la panacée pour améliorer les choses, en fonction des spécificités qui existent dans chaque arrondissement.

Oui, le 20<sup>ème</sup> n'est pas le 15<sup>ème</sup>, le 16<sup>ème</sup> n'est pas le 15<sup>ème</sup>. Nous avons chacun des spécificités et surtout, Madame Hidalgo, ne vous en déplaise dans votre volonté unificatrice et centralisatrice, il y a des équipes d'arrondissements, des Maires d'arrondissements, des élus d'arrondissements qui peuvent décider, et c'est ça la décentralisation, d'une politique de restauration scolaire différente d'un arrondissement à l'autre.

Oui dans cet arrondissement, contrairement au 18<sup>ème</sup>, qui pourtant reçoit une pluie d'or de la Mairie de Paris, on s'en réjouit pour le 18<sup>ème</sup>, nous souhaitons avoir une alimentation en produits frais cuisinés tous les jours par nos 270 cantinières pour lesquelles nous avons d'ailleurs permis une augmentation. C'est vraiment la volonté, depuis des années et vous le savez, de la Caisse des Ecoles du 15<sup>ème</sup>. D'autres pourront mettre l'accent sur autre chose. Nous, nous souhaitons vraiment cette alimentation fraîche et nous souhaitons aller plus loin aussi dans le Bio.

Nous avons mis en place les séjours scolaires, notamment. Donc, voyez-vous, il peut y avoir des différences et c'est ça la décentralisation, c'est que chaque Maire d'arrondissement, dans un cadre global, et avec une enveloppe qui lui est allouée, peut décider telle ou telle mesure, telle ou telle politique. Je regrette qu'à partir du moment où les tarifs seront fixés de manière unique, la gestion ne puisse plus être autonome dans ces Caisses des Ecoles.

Vous dites vous-même que cette unification des tarifs permettra d'accroître la qualité. Comment pouvez-vous dire cela alors que justement, une des réponses de la Mairie centrale, lorsque nous évoquons cette volonté d'uniformisation et de centralisation est de dire « vous continuerez à gérer vos Caisses des Ecoles comme vous l'entendez » ? Sauf que, en fonction des tarifs, il y aura une recette, il y aura sans doute un désengagement financier de la Ville en faisant payer un certain nombre de familles. Nous ne sommes pas sûrs de pouvoir continuer à faire la politique que nous souhaitons puisque nous ne serons plus maîtres des tarifs. Quand on n'est plus maître des tarifs, on n'est plus maître de la gestion. Excusez-moi, les tarifs sont un élément absolument essentiel, sinon substantiel de la gestion, que ce soit une Caisse des Ecoles ou dans n'importe quelle collectivité. Si par exemple on empêchait la Ville de Paris de fixer les taux des impôts, je pense qu'on entendrait le Maire de Paris protester, il ne pourrait plus mettre en œuvre la politique générale qui est la sienne.

Pour terminer, je voudrais vraiment dire notre souci de voir, encore une fois et comme ça a été dit par certains orateurs, les mairies d'arrondissement, perdre un des très rares pouvoirs qui est le leur. Les Caisses des Ecoles étaient des

établissements publics autonomes datant de 1867, de la loi Duruy. Aujourd'hui, par l'unification des tarifs, les pouvoirs vont être quasiment retirés.

Nous, nous contestons la possibilité et je le dis de façon très officielle, nous sommes un certain nombre de Maires et je sais que les Maires de Gauche ne sont pas tous très heureux de cette mesure, nous pensons que le Maire de Paris ne peut pas, en l'état actuel du droit, modifier la tarification des cantines, ce qui est une modification justement de la gestion et cette gestion appartient à ces établissements qui sont autonomes.

Nous pensons que la procédure choisie par le Maire de Paris, qui est une simple délibération d'uniformisation des tarifs, devra faire l'objet d'un contrôle de légalité du Préfet et aussi nous irons, si nécessaire, devant les tribunaux pour simplement faire respecter ce que nous pensons être un droit important des arrondissements, de pouvoir décider de la politique de restauration scolaire dans nos arrondissements. Merci.

Maintenant je mets cette délibération aux votes.

Qui est pour cette délibération ? La Gauche bien sûr. Qui est contre cette délibération ? Et qui s'abstient ? Personne. Merci. La délibération est rejetée.



**9. 2010 DJS 211 - Signature de conventions avec 15 Caisses des Ecoles en vue de la restauration des écoles municipales des sports organisées du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011.**

**Monsieur le Maire** : Pas d'intervention. Merci.



**10. 2010 DJS 20 - Subventions à dix-sept associations du 15<sup>ème</sup> arrondissement pour un montant total de 24.170 euros.**

**Monsieur le Maire** : Monsieur Alayrac.

**Gilles Alayrac** : C'était simplement, Monsieur le Maire, pour relever que ces dix-sept associations ne sont pas les clubs sportifs les plus volumineux, je dirais, en nombre, du 15<sup>ème</sup> arrondissement puisque ce sont des clubs qui bénéficient de subventions inférieures à 5.000 euros mais qui tous jouent un rôle social très important dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement notamment auprès des jeunes.

Avec mes collègues, nous nous félicitons que cette subvention de 24.170 euros permette de maintenir à niveau la plupart des clubs. Pour 2 clubs, c'est la première subvention, donc on est heureux de pouvoir les faire entrer dans ce cycle de subvention municipale. Pour 6 autres associations, ce sont des subventions qui sont en hausse. Donc, à tout point de vue, cette délibération nous paraît très positive.

**Monsieur le Maire** : Monsieur Loriau.

**Jérôme Loriau** : Merci Monsieur le Maire. Pour ce projet de délibération qui effectivement est positif pour les associations qui vont être bénéficiaires des subventions. Encore que, bien sûr, il faudrait pouvoir comparer ces subventions à des associations du 15<sup>ème</sup> aux mêmes enveloppes qui sont attribuées dans les autres arrondissements de Paris, c'est le rôle du Conseil de Paris. Mais quand on regarde les montants des subventions qui vont être votées au prochain Conseil de Paris, on peut parfois se poser des questions sur l'équité et les critères d'attribution des subventions dans l'ensemble de la Capitale.

Plus spécifiquement, pour revenir dans le 15<sup>ème</sup> et à ces dix-sept associations qui sont subventionnées, on nous propose régulièrement des critères d'attribution et de calcul des montants de subventions. Nous avons voté, il y a maintenant un peu plus d'un an, des nouvelles modalités de calcul qui prennent justement en compte, Monsieur Alayrac, vous le notiez, théoriquement, cette vocation sociale de certaines associations et qui permettent de majorer les subventions quand les vocations sociales des associations sont avérées. Malheureusement, quand on applique ces critères et le calcul a été fait par les services, vous l'avez dans le projet de délibération, jamais nous ne retrouvons le calcul et la dotation théorique attribués à l'association mais dans les trois quart des cas, une subvention attribuée qui est bien inférieure au montant théorique.

Je déplore cet état de fait, qui est systématique, nous le disons tous les ans. Jamais les critères de calcul des montants des subventions ne sont appliqués, jamais les nouveaux critères additionnels ne sont respectés. Si c'était le cas, nous aurions un projet de délibération qui serait notablement plus important et je le déplore pour les clubs du 15<sup>ème</sup> arrondissement mais pour tout Paris d'ailleurs je crois que c'est la même chose.

**Monsieur le Maire** : Nous partageons ce constat. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité.



**11. 2010 DPE 43 - Avenant au marché de travaux de réhabilitation du collecteur Convention : signature d'une convention d'indemnisation entre la Ville de Paris et la société SFR.**

**Monsieur le Maire** : Pas d'intervention. Merci.



**12. 2010 DEVE 4 - Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption de la réglementation générale des jardins et bois appartenant à la Ville de Paris.**

**Monsieur le Maire** : Qui s'exprime ? Madame de Clermont-Tonnerre.

**Claire de Clermont-Tonnerre** : Je peux dire quelques mots sur ce règlement. Je me réjouis qu'il arrive devant notre assemblée, sachant que dans la délibération il est fait état de l'urgence, pour les agents d'accueil, de disposer d'un règlement repensé plus adapté aux besoins de nos concitoyens.

Je voudrais souligner quand même que le mot urgence m'étonne un petit peu parce que cette révision a été lancée en 1999. On a eu des réunions de travail -je m'en souviens très bien- avec les associations en 2002 puis 2003 puis subitement « silence radio » jusqu'en 2009. Je pense que plutôt que de parler maintenant d'urgence, il aurait été intéressant d'avoir un travail suivi et constant pour permettre aux agents de surveillance et aux usagers de disposer d'un règlement adapté qui prenne en compte les évolutions des usages, ceci depuis déjà plusieurs années.

Ceci étant dit, il est vrai que ce règlement a fait l'objet d'une concertation assez poussée avec les associations, avec l'adjointe compétente. Nous avons proposé un certain nombre d'évolutions. Certaines d'entre elles ont été prises en compte mais je pense que si l'on souhaite, c'est notre vœu, que ce règlement soit bien appliqué, il faut qu'il soit accompagné d'un certain nombre de moyens.

Lorsqu'il est dit dans le chapitre 2, article 1, que le public doit se conformer aux consignes données par les agents de surveillance présents dans le jardin, encore faudrait-il qu'il y ait bien des agents de surveillance présents dans les jardins.

Il faut savoir que dans la période d'été les jardins ne sont pas gardiennés avant 11 heures 30, compte tenu de l'élargissement des plages horaires et que beaucoup de jardins du 15<sup>ème</sup> sont gardiennés simplement en rondes. Pour que cet

article puisse s'appliquer, encore faudrait-il qu'il y ait des effectifs suffisants dans nos espaces verts, en particulier dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Ensuite, dans l'article 3 du chapitre 3, il est dit que l'utilisation des mobiliers existant dans les espaces verts est interdit pour l'accroche des cycles. A ce moment-là, encore faudrait-il qu'il y ait, à l'entrée de tous les jardins, des mobiliers permettant l'accroche des vélos, ce qui éviterait, d'une part que les usagers les accrochent sur des mobiliers à l'intérieur des jardins ou qu'ils soient posés sur les pelouses, ce qui n'est pas satisfaisant ni pour les promeneurs et ceux qui profitent des pelouses, ni pour l'état des pelouses.

Autre point, pour être mieux compris, je pense que ce règlement doit être accompagné d'une communication appropriée. Bien sûr, elle peut se faire sur le site internet de la mairie du 15<sup>ème</sup> mais ce n'est pas suffisant, il faudra qu'elle soit accompagnée d'une pédagogie qui soit faite sur le terrain, d'une pédagogie importante parce que, je crois que pas grand monde n'a l'idée d'aller lire ce règlement qui, même s'il a été revu, reste néanmoins assez complexe, assez touffu. On est certes loin des 37 articles que l'on connaissait par le passé mais je pense qu'il y a un effort très important de communication à faire, probablement peut-être aussi par la pose de panneaux explicatifs dans les jardins.

Et puis, lorsque l'on lit le règlement, on s'aperçoit qu'il y a des jardins dans lesquels les cycles sont autorisés, d'autres où l'on peut jouer aux boules, d'autres où les chiens sont autorisés, etc. Finalement nos concitoyens, les usagers, souvent sont de bonne foi et souvent ils ne savent pas qu'à tel endroit il y a une aire de jeux pour les ballons, qu'à tel endroit on peut traverser le jardin à bicyclette, etc.

Je pense qu'il serait intéressant de disposer d'une sorte de dépliant présentant la carte des jardins de l'arrondissement avec, par site, les équipements, autorisés aux chiens, aux cycles, pour qu'on ait une meilleure visibilité et que l'on sache si le jardin de proximité le plus proche d'un domicile n'est pas ouvert aux chiens ou aux bicyclettes, ou ne dispose pas de terrain de boule, qu'on peut un peu plus loin trouver un jardin qui dispose de ces équipements ou de ces possibilités.

Voilà, très rapidement quelques propositions et puis surtout, je voudrais dire qu'il serait important aussi qu'il soit fait mention du montant des amendes délivrées en cas de non respect de certaines dispositions règlementaires. C'est dommage qu'elles ne soient pas inscrites dans le règlement, nous l'avons demandé lors des

réunions de travail avec Madame Giboudeaux et je pense que certains montants sont dissuasifs et feraient réfléchir certains contrevenants. Merci.

**Monsieur le Maire** : Merci. Madame Hidalgo.

**Anne Hidalgo** : Je voudrais me réjouir de ce projet de règlement qui arrive parce que c'est vrai que les Parisiens ont beaucoup évolué ces dernières années, ils ont changé. Leurs attentes par rapport à l'espace public et les jardins sont des équipements importants de l'espace public, ont aussi beaucoup évolué. Le fait que l'on puisse avoir des pelouses pour des pique-niques, pour des jeux, que les enfants puissent jouer dans ces jardins, qu'il y ait des espaces de jeux de ballons.

Je me souviens d'une époque, pas si lointaine, où dans certains jardins, lorsque vous promeniez un enfant de trois ans avec des petits rollers en plastic aux pieds, c'est-à-dire pas franchement des rollers permettant d'aller sur des grandes vitesses, l'accès leur était interdit. Je me souviens aussi du temps où, y compris en tricycle, des enfants ne pouvaient pas s'amuser dans les allées de certains de nos jardins.

Donc la refonte de ce projet de règlement pour que l'ensemble des usagers, des habitants du 15<sup>ème</sup>, quel que soit leur âge et notamment, je pense aux familles et aux enfants et aux tout-petits, puissent profiter de ces espaces absolument magnifiques parce que nous avons la chance d'avoir, je crois, des jardiniers absolument remarquables et d'ailleurs, leur travail suscite énormément d'admiration et de félicitation. Donc il était temps d'avoir un nouveau règlement mieux adapté à ce que sont les modes de vie aujourd'hui dans les grands centres urbains.

Je pense aussi que ce travail, qui s'est fait autour de Fabienne Giboudeaux, sur l'évolution des jardins, tient compte d'un certain nombre d'études, d'enquêtes, d'analyses que nous avons faites sur les attentes des Parisiens à l'égard de l'espace public et donc je me réjouis de cette modernisation et de cette évolution très positive.

Bien sûr, il y a des interdits, il y a des zones à considérer en les séparant les unes des autres mais en même temps, je crois que ce que nous recherchons aujourd'hui sur l'espace public et sur des équipements comme les jardins, c'est mélanger aussi les possibilités d'usage. C'est-à-dire que, par exemple, des familles qui ont des tout jeunes enfants et des adolescents, ou des pré-ados, ou des personnes âgées, puissent se retrouver dans des endroits de partage.

Je crois qu'il faut envisager ce règlement et les aménagements des jardins, pas uniquement comme des zones qui seraient dédiées à telle génération, à telle activité mais comme permettant aussi le partage de moments qui sont les moments de détente tant attendus par les Parisiens. En tous les cas, ce règlement nous offre ces opportunités. Les interdits c'est une chose mais les opportunités pour vivre ensemble me paraissent être l'élément dominant de cette proposition de règlement qui est soumise à notre Conseil et qui sera soumise au Conseil de Paris.

**Monsieur le Maire :** Merci. Ce règlement était d'autant plus attendu que la concertation existe depuis 1999 et que je crois qu'il est nécessaire aussi que l'équilibre existe entre ce partage que vous évoquez et qui correspond à l'évolution des modes de vie, bien sûr, mais aussi à la possibilité, pour l'ensemble des usagers et notamment des familles, de pouvoir parcourir ces jardins, ces espaces verts dans de bonnes conditions. Ce qui hélas, malgré le tableau idyllique que vous avez dressé, n'est pas toujours le cas, notamment dans le 15<sup>ème</sup>, en fonction d'un certain nombre de problèmes de sécurité qui s'y posent avec évidemment une insuffisance de personnel d'accueil et de surveillance qui est préjudiciable bien sûr à la promenade et à ces usages de beaucoup de familles du 15<sup>ème</sup>.

Je parle sous le contrôle de notre collègue Martinez, adjoint chargé de la sécurité et il n'y a pas une semaine sans laquelle nous n'avons de protestations, de difficultés d'usage de ces jardins. Donc effectivement il est nécessaire de préserver ces deux aspects.

Madame Toubiana va sans doute nous dire que ce règlement est encore perfectible même si plusieurs observations et je m'en réjouis aussi, des élus du 15<sup>ème</sup> qui participaient au groupe de concertation, ont été retenues.

**Marie Toubiana :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, avant de parler du règlement lui-même, je voulais simplement préciser que ce règlement socle pourra être adapté pour les jardins de proximité dans le respect des amplitudes de travail des personnels par les commissions mixtes paritaires d'arrondissement. Concernant ces équipements transférés, certaines dispositions pourront être adaptées localement. Il s'agira donc d'adaptations locales pouvant être intégrées au règlement socle. Ces commissions mixtes paritaires se réuniront d'ici la fin de l'année dans chaque arrondissement.

Avant de parler du règlement lui-même, je voulais préciser que seuls certains articles de ce règlement pourront ouvrir des possibilités d'adaptation, ce seront les chapitres concernant les conditions et horaires d'ouverture. Les CMP

pourront, en fonction des conditions, demander que les horaires de proximité soient modifiés, soit pour augmenter la plage d'ouverture, soit pour la diminuer.

Dans le chapitre « comportement, usage et activité du public », il pourra être demandé par les commissions mixtes paritaires d'anticiper l'ouverture des pelouses.

Dans le chapitre « usages spéciaux des parcs, jardins et bois », à l'occasion de l'occupation de longue durée, les CMP pourront décider de la politique générale d'implantation des activités commerciales dans ces espaces. Elles pourront déterminer les lieux où un chalet de vente, une balançoire ou un manège pourront être installés.

Dans le chapitre « animations et occupation temporaire » les CMP pourront également, pour les activités temporaires, décider de la politique générale dans les espaces verts inscrits à l'inventaire. Elles pourront décider d'autoriser ou d'interdire certaines de ces activités. Ces commissions mixtes paritaires se réuniront avant la fin de l'année après avoir consulté les conseils de quartiers.

Concernant la délibération en elle-même, Monsieur le Maire, je souhaite présenter un amendement déposé par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Claire de Clermont-Tonnerre, Marie Toubiana, Alain Destrem, Catherine Bruno, les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants relatif à cette réglementation :

« Dans le cadre des échanges qui ont eu lieu entre la DEVE et la Mairie du 15<sup>ème</sup>, au cours de la préparation de ce règlement, les élus de la majorité du 15<sup>ème</sup> se réjouissent que cinq de leurs propositions aient été retenues.

Ces propositions sont les suivantes :

- Les enfants pourront désormais circuler à vélo à faible vitesse et sous la surveillance d'un adulte,
- Les enfants ne pourront accéder qu'aux équipements correspondant à leur âge,
- Seuls les ballons en mousse seront autorisés pour les jeunes enfants,
- Il sera interdit de jouer dans les massifs d'arbustes ou de couper des fleurs,
- Les chiens n'auront pas accès aux parties plantées.

Cependant, deux autres demandes formulées par la mairie du 15<sup>ème</sup> n'ayant pas été retenues, sans qu'une justification recevable n'ait pu être apportée, les élus de la majorité du 15<sup>ème</sup> proposent les amendements suivants :

- Dans le chapitre III « Usages », article 6 « Usages spéciaux des parcs, jardins et bois » est modifié comme suit :

Animations et occupations temporaires : toute demande d'occupation des parcs et jardins, en vue d'y organiser une animation, doit être transmise pour avis aux mairies d'arrondissement.

- Dans le chapitre V « Exécution du présent règlement » est modifié comme suit:

Les infractions au présent règlement feront l'objet d'un procès verbal conformément aux lois et règlements en vigueur. Le montant des amendes correspondant à chaque infraction fera l'objet d'une signalétique dans l'enceinte des parcs et jardins. »

Avant de distribuer cet amendement, Monsieur le Maire, je voudrais profiter de cette délibération pour demander que la moitié des espaces d'affichage, implantés au sein des parcs et jardins, soit réservée à la diffusion de l'information propre à chaque mairie d'arrondissement et en particulier à la mairie du 15<sup>ème</sup>.

**Monsieur le Maire** : Distribuez votre amendement.

Donc nous sommes saisis d'un amendement de Madame Toubiana concernant deux chapitres du projet de règlement.

Le groupe la Gauche demande quelques instants de suspension de séance.



La séance, maintenant que les amendements ont été distribués, est suspendue pour cinq minutes. Merci.



Veillez regagner vos sièges, pour que nous puissions continuer notre séance, notamment Madame Toubiana. Nous reprenons la séance. Monsieur Alayrac, vous avez la parole. Non, c'est Monsieur Mouricou ? Vous avez la parole.

**Philippe Mouricou** : Merci Monsieur le Maire. Notre groupe a examiné ce vœu. Les demandes nous semblent totalement fondées, sous réserve pour le deuxième point qui a fait mention de cette idée de mettre une signalétique correspondant à chaque infraction que ce soit techniquement réalisable. Nous allons voter cet amendement.

**Monsieur le Maire** : Merci pour son auteur. Je vais mettre aux voix l'amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Unanimité.

Maintenant, la délibération ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité. Merci.



Maintenant, nous allons examiner le projet de délibération n° 13.

**13. 2010 DEVE 48 - Signature d'un avenant à la convention du 22 juillet 2009 avec l'association « Fleurs de Bitume », gestionnaire du jardin partagé situé dans le jardin public Pierre Adrien Dalpayrat 23 rue du Cotentin, mettant à sa disposition une parcelle de terrain supplémentaire.**

**Monsieur le Maire** : Madame Lalem, vous avez la parole.

**Fatima Lalem** : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais, une fois de plus, saisir cette occasion pour dire notre soutien à ce projet porté par l'association « Fleurs de Bitume » qui lui a été confié par la Mairie de Paris et qui bien évidemment, dans son inscription et dans les activités qui s'y mènent, porte très clairement une dimension de partage comme le soulignait tout à l'heure Madame Hidalgo et qui est une dimension extrêmement importante pour nous et du vivre ensemble dans un quartier où je crois que cette dimension est aujourd'hui totalement d'actualité.

Je voulais rappeler, ce qui est l'objet de cet avenant, c'est que les surfaces initiales étant particulièrement limitées, effectivement le projet pédagogique porté par cette association pour des activités avec les enfants des établissements voisins et avec les jeunes adolescents de ce secteur n'ont pas pu se réaliser, faute d'espace suffisant. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de l'aborder en octobre dernier. J'avais fait remarquer la nécessité, à cette

association, de formuler dument sa demande d'extension auprès de la cellule « Main Verte ». Ce fut chose faite et aujourd'hui leur demande a été étudiée en comité de pilotage et nous sommes tout à fait heureux de voir l'extension de cette parcelle avec 80 m<sup>2</sup> supplémentaires, ce qui porte aujourd'hui la surface totale de ce jardin partagé, à 142 m<sup>2</sup>.

Je tenais à le souligner et à vous rappeler effectivement, que c'est un projet qui, dans un quartier qui a des difficultés de sécurité et de cohabitation des populations, ce type de projet tout autant que la démarche de sécurisation de l'espace apportent une dimension pédagogique, de cohabitation et une dimension de liens intergénérationnels qui sont importants pour nous.

**Monsieur le Maire** : Merci Madame Lalem. Je pense que c'est un projet de délibération qui recueillera également l'unanimité de notre Conseil en complétant simplement les informations que vous avez délivrées par l'évocation du vœu que Madame Toubiana avait présenté dans ce Conseil d'arrondissement, le 12 octobre dernier, qui avait d'ailleurs été adopté à l'unanimité pour élargir ce jardin partagé qui est vraiment très utile et très important dans ce quartier.

Soyons-en reconnaissants aussi à Madame Graça et aussi au vote du conseil de quartier parce qu'à Montparnasse, je crois qu'il avait décidé d'attribuer une somme de 1 500 € pour l'achat de petit matériel.

Madame Toubiana pour répondre.

**Marie Toubiana** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais faire part de notre satisfaction de la signature de cet avenant, mettant à disposition de « Fleurs de Bitume », une parcelle supplémentaire.

Je voudrais rappeler que, dès le début, la Mairie du 15<sup>ème</sup> a accompagné le projet de cette association que nous avons reçue, à l'origine, à la Mairie. Lors du Conseil d'arrondissement de juin 2009, lors des débats à l'occasion de la mise à disposition d'une parcelle de terrain de 63 m<sup>2</sup>, j'avais déjà évoqué notre souhait de voir cette parcelle agrandie. Comme vous venez de le dire, Monsieur le Maire, je corrige donc Madame Lalem, ce sont les élus de la majorité qui ont déposé un vœu quelques mois après, le 12 octobre 2009, demandant l'extension de ce jardin, portant ainsi la surface d'ensemble à 142 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire, nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises de nous rendre dans ce jardin avec d'autres élus et de constater le travail exemplaire de tous les membres de l'association que je tiens à féliciter en votre nom.

Par ailleurs, je voudrais remercier le conseil de quartier Pasteur/Montparnasse présidé par ma collègue, Pascale Bladier-Chassaigne, d'avoir attribué 1 500 € à l'association, pour l'achat du petit matériel.

**Monsieur le Maire** : Merci. Je vais mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité. Merci.



**14. 2010 SG 112 - Subvention au cinéma le Chaplin. Montant : 15 000 €.**

**Monsieur le Maire** : Madame Roy.

**Isabelle Roy** : Monsieur le Maire, avec mes collègues, nous nous réjouissons tout particulièrement que l'ex-cinéma Saint-Lambert ait pu être repris puisque c'est une salle historique. C'est la seule salle désormais indépendante du 15<sup>ème</sup>, c'est aussi un cinéma de quartier, de proximité et nous sommes très contents qu'il ait été repris par une équipe jeune, dynamique, je crois que c'est à l'image de ce que nous pouvons constater comme évolution sociologique dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement.

A l'examen de ce projet de délibération qui propose d'accorder une subvention de 15 000 € de fonctionnement au cinéma le Chaplin au titre de sa politique de programmation, je crois que nous pouvons saluer l'effort qui est porté par le nouveau gérant, Grégory Sauerborn, un effort de programmation avec plus de séances qui seront proposées par semaine. C'est aussi un projet qui souhaite apporter un nouveau dynamisme au cinéma le Chaplin et j'avais envie de souligner qu'en fait, ce que je trouve très intéressant, très riche dans ce projet, c'est qu'il met au cœur, qu'il privilégie l'échange avec le public. Ceci est une dimension extrêmement intéressante du projet qui est proposé dans cette délibération.

De plus, c'est une dimension d'échange qui porte à la fois sur la découverte par la proposition d'avant-premières régulières avec studio Canal, de rencontres avec les équipes des films qui sont faites très régulièrement, chaque semaine je crois.

C'est un projet aussi de redécouverte de l'histoire du cinéma au travers d'un cinéclub qui aura lieu tous les mois avec notamment Alain Riou, journaliste au Nouvel Observateur. Je trouve cela très complet d'avoir à la fois cet aspect découverte d'avant première et puis cet aspect redécouverte avec l'aspect cinéclub et je crois qu'il y a un beau projet de propositions en cours d'année, d'un ciné « parents bébé » qui permettra à la fois aux parents de venir avec leur bébé

au cinéma et je pense que nous serons tous d'accord, je l'espère, pour voter cette délibération.

**Monsieur le Maire** : Je crois que c'est un projet de délibération qui recueillera l'unanimité. Merci de nous en avoir fait la lecture. Pour ma part, je voudrais juste rappeler que nous avons reçu ici, en cette Mairie, pour l'inauguration de la salle, mais aussi et j'en profite pour rendre hommage à ceux qui ont tenu, dans la tourmente, ce cinéma pendant de si longues années, Monsieur et Madame Haziza, qui ont pu assurer une transition dans de bonnes conditions ce qui malheureusement, n'a pas pu être le cas dans beaucoup d'établissements du 15<sup>ème</sup> puisque depuis 2001/2002, beaucoup de salles, hélas, ont fermé dans cet arrondissement : le kinopanorama, l'UGC Convention, le Grand Pavois. Nous attendons, maintenant l'ouverture, à Beaugrenelle, depuis plusieurs années, depuis que MK2 a fermé, d'un nouveau cinéma. Nous sommes très heureux que cette salle puisse subsister après toutes ces disparitions malheureuses qui n'ont pas pu permettre le développement du cinéma dans le 15<sup>ème</sup> mais qui ont amené, hélas, une régression.

Nous sommes soucieux que le 15<sup>ème</sup> soit une terre d'accueil pour le cinéma et nous espérons qu'après la reprise de ce cinéma qui, je l'espère, sera couronnée de succès, d'autres salles pourront ouvrir dans l'arrondissement. Madame Fonlladosa.

**Ghislène Fonlladosa** : Ecoutez, Monsieur le Maire, je pense que vous avez dit ce qu'il fallait. Il ne me reste plus rien à dire puisque vous avez parlé avant moi. Je ne puis qu'inviter mes collègues à voter favorablement pour cette délibération.

**Monsieur le Maire** : Je mets cette délibération au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adoptée à l'unanimité.

En ce qui concerne maintenant notre délibération suivante c'est la 15.



**15. 2010 DF 48 - Avenant de prolongation à la convention d'occupation du domaine public du 1<sup>er</sup> juin 2004 relative à l'exploitation de deux kiosques théâtres pour une durée d'un an.**

**Monsieur le Maire** : Après le cinéma, le théâtre. Qui souhaite s'exprimer ? Madame Fonlladosa, je vous en prie. Je ne vous ai pas laissé vous exprimer sur le cinéma, rattrapez-vous sur le théâtre.

**Ghislène Fonlladosa** : Je suis bien sûr tout à fait pour cette délibération parce que ces kiosques sont très utiles et très fréquentés et permettent aux Parisiens d'accéder, à condition d'attendre parfois un petit peu pour réserver leur place, à des tarifs intéressants le jour même, à des théâtres.

Par contre, le conseil de quartier dans le quartier Beaugrenelle avait émis l'idée qu'un kiosque soit ouvert devant le métro Javel. Ce serait une idée aussi peut-être à reprendre par le conseil de quartier parce qu'une fréquentation dans cet endroit-là d'un kiosque de même nature que celui de la Tour Montparnasse pourrait être utile aux habitants du 15<sup>ème</sup>. Je relance l'idée, c'était juste une parenthèse.

**Monsieur le Maire** : Cette proposition, on la relancera. Je mets aux voix ce projet de délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci. Adopté à l'unanimité.

Dernier projet de délibération de ce Conseil.



**16. 2010 DAC 169 - Subvention à la Société Historique et Archéologique du 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Montant : 1 500 €.**

**Monsieur le Maire** : Personne ne prend la parole ? Je voudrais quand même rendre hommage à cette société historique et à Michel Périn, son Président, qui, non seulement fait un travail remarquable d'intelligence et de précision concernant l'histoire du 15<sup>ème</sup> et qui, en plus a fait là encore, des efforts supplémentaires, s'il était possible, pour le 150<sup>ème</sup> anniversaire de l'arrondissement qu'il nous a beaucoup aidés à commémorer. Je tiens à vous annoncer aussi que très prochainement, il pourra disposer d'un petit local dans cette Mairie, ce qu'il demande depuis longtemps, et ce qui enfin, pourra être réalisé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci. Adopté à l'unanimité.



Maintenant, nous allons passer à la deuxième partie de notre Conseil qui concerne les vœux.

Pardon, j'ai oublié de faire voter les délibérations sur lesquelles il n'y a pas eu d'inscriptions.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adoptées. Merci.



Les vœux maintenant.

**17. VXV/2010/48 - Vœu au Maire de Paris présenté par l'UMP Centre et Indépendants relayant le vœu du conseil de quartier relatif à l'interdiction des jeux de ballon aux abords du jardin Nicole de Hauteclocque.**

**Monsieur le Maire :** La parole est à Monsieur Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque.

**Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque :** Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, le conseil de quartier Dupleix/Motte-Picquet, lors de sa dernière séance a voté, à la quasi unanimité, une nouvelle fois, ce vœu de bon sens appelant à ce que soit rappelée, de façon simple, l'interdiction des jeux de ballon. Si le conseil de quartier l'a fait dans ces conditions, c'est parce qu'il y a une vraie souffrance de la part des riverains depuis deux ans maintenant. J'ai reçu, je ne sais pas combien de fois, des riverains à la permanence qui n'en peuvent plus la nuit, dont les enfants ne dorment pas. J'ai consulté les délibérations du Conseil de Paris, j'ai lu les réponses pour motiver le refus de l'exécutif de faire apposer ces plaques. On parle de prévention. Chacun sait bien ici que la prévention a ses limites. D'ailleurs, les faits l'ont prouvé puisque ces jeux de ballon continuent et rien, jusqu'ici, ne les a limités.

Je voudrais rappeler également que, même dans une salle comme la nôtre, il y a un panneau d'interdiction de fumer. Peut-être la prévention suffirait-elle à interdire de fumer. La signalétique existe, elle est de bon sens et je voudrais demander que l'on prenne en compte les réelles souffrances de habitants, qu'on les écoute et qu'on accepte de revenir à un peu de pragmatisme et de bon sens et qu'on mette quelques unes de ces plaques, toutes simples, sur les murs des immeubles environnants de façon de pouvoir rappeler l'interdit. Merci Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :** Monsieur Mouricou.

**Philippe Mouricou** : Merci Monsieur le Maire. C'est un sujet dont on a déjà parlé plusieurs fois dans cette assemblée qui a déjà été évoqué, mon collègue le rappelait plusieurs fois, dans le conseil de quartier Duplex Grenelle. Je n'étais pas élu sous la dernière mandature, mais déjà à l'époque, pour avoir consulté les comptes-rendus, c'est un sujet qui a été évoqué plusieurs fois. Ceci pour dire que sur le constat, oui, vous avez raison, les jeunes jouent au ballon, c'est bien qu'ils jouent au football mais cela fait du bruit, surtout la nuit, et il est interdit de jouer au ballon sur la voie publique.

Il nous semble encore une fois que les panneaux rappelant cette interdiction ne constituent pas une solution pour plusieurs raisons. D'abord parce que c'est un principe général. Nul n'est censé ignorer la loi et les gens savent qu'il est interdit de jouer au ballon, ensuite c'est faire porter à la Ville de Paris une responsabilité qui n'est pas la sienne : celle du maintien de l'ordre public. Il semblerait plus opportun d'adresser un vœu au Préfet de Police pour qu'il prenne des mesures pour faire respecter cette interdiction et enfin, nous pensons que ce qui va permettre de résoudre ce problème, qui est réel, encore une fois, c'est l'installation prochaine d'un terrain multisports sous le métro aérien. Compte-tenu de ces éléments, c'était notre position l'année dernière lorsqu'un vœu du même type nous avait été proposé, je crois que c'est une position de bon sens. Nous voterons contre ce vœu.

Permettez-moi tout de même de vous faire part de mon étonnement concernant la rédaction de ce vœu où vous faites le lien entre je cite : « L'exaspération de plus en plus forte de la population et l'implantation prochaine, à la demande du Maire de Paris et de sa première Adjointe, du terrain multisports sous le métro aérien ». C'est un terrain où il sera possible de jouer au football et basket, qui ne gênera plus personne puisqu'il n'est pas situé à proximité des habitations. Je vous signale qu'il y avait eu une réaction assez vive de certaines personnes lors du conseil de quartier, Géraldine Poirault-Gauvin était présente lorsque cela avait été discuté, qui nous expliquaient, pour des raisons assez étranges d'ailleurs, que ce serait une très mauvaise idée. A l'époque, vous l'aviez soutenue, chers collègues, et je vous en remercie. Merci de lever cette ambiguïté pour nous rappeler que votre position sur ce terrain n'a pas changé et que vous êtes toujours favorables à son implantation.

**Monsieur le Maire** : Madame Poirault-Gauvin.

**Géraldine Poirault-Gauvin** : Effectivement, sur le projet de terrain multisports, notre position n'a pas changé puisque nous étions à l'initiative de ce projet, sous la précédente mandature, dès 2003. D'ailleurs, c'est malheureux de voir que nous

avons raison avant tout le monde, il y a déjà 7 ou 8 ans. On préconisait les correspondants de nuit, vous les avez finalement, mandatés sur le secteur, l'éclairage, nous le demandons depuis des années, finalement, vous y êtes arrivés ! Le terrain multisports, nous avons décidé de cette implantation et finalement, vous y venez, alors je ne comprends pas cette obstination sur les plaques rappelant l'interdiction des jeux de ballon.

Sur le champ de Mars, il y a des plaques rappelant l'interdiction des jeux de ballon. Place Alfred Sauvy, il y a des plaques interdisant les jeux de ballon. C'est simplement appliquer ce qui est bon dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement, dans d'autres secteurs du 15<sup>ème</sup> arrondissement, c'est de l'appliquer là où les habitants nous le réclament sincèrement et ce vœu a été rédigé sous la plume des habitants qui sont venus se plaindre lors du dernier conseil de quartier. J'espère que nous n'attendrons pas une année supplémentaire, Monsieur Mouricou, parce que la pédagogie est utile. La répression, le commissariat a d'ailleurs verbalisé à plusieurs reprises des joueurs de ballon intempestifs le soir et c'est tout à fait normal, mais il est aussi important de faire de la pédagogie et de la prévention. Les correspondants de nuit d'ailleurs, considèrent que c'est une solution qui les aiderait à rappeler cette interdiction. Donc, venez-y, c'est dans l'intérêt des habitants de ce quartier.

**Monsieur le Maire** : Madame Tachène.

**Anne Tachène** : Mes chers collègues, je voudrais simplement également abonder dans les sens de Madame Poirault-Gauvin puisque j'étais également à cette réunion de conseil de quartier, et rappeler que l'exaspération est devenue maximale puisque les correspondants de nuit libèrent le terrain quant à eux à minuit et que les gens qui travaillent et qui ont des enfants ne peuvent plus supporter ce vacarme continuels tous les soirs.

Rappeler également que cette demande est formulée depuis 2003, que c'est simplement un vœu de bon sens qui ne répond pas à toutes les questions du moment mais simplement c'est pédagogique et puis surtout saluer le travail de Géraldine Poirault-Gauvin et de Jean-Marc de Hauteclocque qui sont réellement à l'écoute de la population comme on a pu encore le constater lors de ce conseil de quartier. Merci.

**Monsieur le Maire** : Merci. Monsieur Alayrac.

**Gilles Alayrac** : Je ne crois pas pour ma part que la verbalisation par les fonctionnaires de police des comportements bruyants, en particulier, la nuit puisse être dépendante du fait qu'il y ait des plaques ou qu'il n'y en ait pas. Tout

simplement, le Préfet de Police peut intervenir à tout moment et verbaliser les comportements qui sont bruyants sans qu'il y ait une apposition de plaques qui interdisent ou qui rappellent qu'on ne peut pas jouer au ballon.

Nous pensons pour notre part, que ces plaques ne sont pas à la hauteur de l'enjeu qui est bien réel et nous comprenons tout à fait les plaintes récurrentes des riverains c'est pour cela que je souhaitais, Monsieur le Maire, présenter un vœu que je suis prêt à faire distribuer si vous en êtes accord, exactement sur ce sujet, en vertu de l'article 23 de notre règlement intérieur.

**Monsieur le Maire :** Nous allons mettre aux voix... C'est un vœu dont l'intitulé est ?

**Gilles Alayrac :** Il est relatif à la situation aux abords du jardin Nicole de Hauteclouque.

**Monsieur le Maire :** Donc, je fais voter sur l'examen de votre vœu dans cette procédure et ensuite, nous en discuterons en le joignant. En vérité, il n'y a pas de débat sur les vœux. Il y a celui qui rapporte le vœu et puis ensuite, il y a des explications de vote de 2 minutes par groupe, éventuellement. Donc, je soumetts aux voix le débat sur ce vœu....

**Gilles Alayrac :** Je signale que nous avons adopté un vœu déposé sur les pupitres il n'y a pas plus tard que 2 minutes....

**Monsieur le Maire :** ...Sur un projet de délibération. Bien. Je fais donc voter sur le principe même de la discussion du vœu de Monsieur Alayrac.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté. Pas avec un énorme succès, mais enfin, il est adopté.

Monsieur Alayrac.

**Gilles Alayrac :** Je le tiens à la disposition de Monsieur Foisel, s'il veut bien le faire distribuer et pendant ce temps, je vais le présenter rapidement, Monsieur le Maire.

« La situation que connaît une partie de ce quartier est aujourd'hui préoccupante à plusieurs égards, comme en témoigne les plaintes des riverains mais aussi les nuisances sonores, le développement des trafics et il est nécessaire qu'il soit porté une réponse significative et efficace.

Il faut aussi rappeler que la Ville de Paris, pour sa part, a concrètement pris un certain nombre de décisions. Elle fait intervenir un club de prévention spécialisé, en journée, une équipe de 14 correspondants de nuit, entre 16 heures et minuit qui peuvent intervenir dans les conflits de voisinage, mais aussi accompagner physiquement les habitants. Mais il faut considérer qu'à Paris, c'est le Préfet de Police, qui est l'autorité de police générale, chargé d'assurer la sécurité des personnes et des biens, en vertu de l'arrêté du Consul du 12 Messidor an huit. Il n'existe pas de police municipale à Paris.

- Considérant que la loi sur le bruit de 1992 et le code de la santé publique prévoit une contravention de 3<sup>ème</sup> classe pour l'auteur du bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage par la durée, la répétition et l'intensité,
- Considérant que la loi prévoit aussi spécifiquement la même sanction pour le tapage nocturne,
- Considérant que le constat de ces infractions s'effectue sans mesure acoustique et qu'il est effectué par la Police,
- Considérant qu'il est du pouvoir du Préfet de Police et du Commissariat central du 15<sup>ème</sup> arrondissement d'appliquer cette législation,

Les élus de mon groupe vous demandent, Monsieur le Maire, de saisir le commissariat central pour que la police nationale exerce ses compétences et qu'elle mette un terme, en particulier, aux nuisances sonores et de façon plus générale, aux atteintes à l'ordre public qui sont constatées aux abords du jardin Nicole de Hauteclocque ».

**Monsieur le Maire :** Qui souhaite s'exprimer sur ce vœu ? Monsieur de Hauteclocque.

**Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque :** Je suis un petit peu consterné que l'on fasse de la politique politicienne parce que c'est quand même le seul qualificatif que l'on puisse affubler, attacher en tout cas à cette démarche. Chacun sait bien, Monsieur le Maire, que vous êtes très fréquemment en liaison avec le Commissaire, que vous avez fait en sorte que celui-ci intervienne bien plus souvent que par le passé, que lui-même a été beaucoup plus réactif, donc je trouve qu'en plus, ce vœu est manifestement sans objet puisque vous y avez déjà répondu.

Par ailleurs, je trouve qu'il est un petit peu facile de mettre sur le dos des forces de police les problèmes de société. Les forces de police sont là pour lutter contre la criminalité, les bandes organisées. On sait bien, quand on voit les statistiques de notre collègue Hubert Martinez, les phénomènes de délinquances violentes. Je pense que la police a autre chose à faire peut-être que systématiquement verbaliser. Elle le fait régulièrement grâce au Commissaire Meyer auquel il faut rendre hommage, mais je pense qu'il ne faut pas utiliser un marteau pour écraser un moustique et qu'il faudrait en revenir à des solutions plus simples comme celles que nous avons proposées dans ce vœu relatif aux panneaux d'interdiction. Merci Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :** Et puis si on peut éviter les fautes d'orthographe sur les noms propres. Nicole de Hauteclocque, c'est avec un « c » entre le « o » et le « q ». J'ai déjà dû faire cette observation sur place-même puisque sur les panneaux de la Ville qui annonçaient l'existence de ce jardin, il y avait une faute.

Alors, il y a un certain nombre d'intervenants. Monsieur Mouricou, pour une explication de vote de 2 minutes.

**Philippe Mouricou :** Je trouve que le vœu qui a été présenté par notre collègue, Gilles Alayrac, au nom du groupe est un vœu de bon sens qui ne se trompe pas dans les prérogatives de chacun. Je pense que c'est un vœu réaliste, une solution pragmatique, c'est la raison pour laquelle nous voterons ce vœu.

**Monsieur le Maire :** Je ne voudrais pas faire remarquer votre incohérence, Monsieur Mouricou, mais vous avez signalé tout à l'heure, lorsqu'on a évoqué les plaques, qu'il n'était pas nécessaire de poser des plaques pour interdire les jeux de ballon puisqu'ils sont interdits et que nul n'est censé ignorer la loi. Là, ce vœu consiste à demander à la police nationale d'exercer ses compétences ; ce qui me semble à peu près assez proche.

Bien sûr, vous mettez en cause, dans ce vœu, l'activité de la Préfecture de Police, c'est tout à fait clair, mais c'est un peu quand même le même esprit.

Madame Poirault-Gauvin.

**Géraldine Poirault-Gauvin :** Je voudrais intervenir parce que ce vœu a été déposé sur un vœu que nous co-présentons avec Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque pour dire que le vœu que vous présentez, Monsieur Alayrac, fait partie d'un dispositif d'ensemble de toutes les mesures que nous préconisons depuis des années pour ce quartier. Ce que vous êtes en train de faire, c'est exactement ce que nous ne voulions pas faire, c'est-à-dire faire de la politique

avec ce sujet, qui est quand même dramatique, de la sécurité dans ce quartier. Depuis, il y a un ensemble de mesures qui permettent de concourir progressivement à une amélioration de la situation et effectivement la police a joué tout son rôle et continue à jouer tout son rôle.

Ce qui est vraiment dommage, dans ce dossier, c'est que nous soyons obligés, systématiquement, de plaider 50 fois les mêmes dossiers, 50 fois les mêmes mesures pour obtenir des mesurettes qui sont faciles et qui permettraient de faciliter justement le travail de la police, justement le travail des correspondants de nuit et quand on voit cette espèce de dogmatisme et cette opposition que vous voulez créer au sein de ce quartier alors que ce quartier a tellement besoin de cohésion, d'ensemble, de convivialité, c'est vraiment le contraire de ce qu'il faudrait faire. Alors moi, je dis pourquoi pas demander davantage l'intervention de la police ? Nous le faisons sans cesse et la police joue pleinement son rôle. Mais, dans ces cas-là, adoptez les vœux que nous présentons pour proposer d'autres solutions et qui relèvent de votre compétence, la compétence de la Mairie centrale. D'ailleurs, le comité de veille et d'action que Madame Hidalgo avait lancé il y a deux ans, à la suite du décès de Demba Touré, et toutes les mesures qui avaient été promises à l'époque et cette espèce de réaction que vous avez eue et qui malheureusement aujourd'hui s'essouffle parce qu'aujourd'hui il n'y a pas ce suivi et le comité de veille et d'action ne s'est pas réuni depuis des mois et des mois.

Je trouve que c'est vraiment nous faire la leçon alors que nous proposons une demande du conseil de quartier qui est légitime. Donc, oui, plus de police dans ce quartier, c'est ce qui est fait aujourd'hui, mais adoptez le vœu concernant l'apposition de ces plaques. Un vœu de bon sens.

**Monsieur le Maire :** Monsieur Destrem.

**Alain Destrem :** Monsieur le Maire, je voudrais remercier les différents intervenants en particulier ceux de notre majorité municipale dont Madame Géraldine Poirault-Gauvin qui a franchement très bien posé le problème.

Alors que nous étions dans quelque chose qui était simple, qui nous incitait tous à être positifs, je voudrais qu'on évite d'abandonner, avec ce vœu complémentaire, je ne sais pas comment vous l'appellez, ce qui était l'esprit de l'équipe du quartier Dupleix/Motte-Picquet dans le vœu qui est actuellement déposé par eux. Je ne veux pas que leur demande soit dénaturée, je ne voudrais pas non plus, qu'ils deviennent quelque part même des otages d'un discours que nous avons les uns et les autres sur les problèmes de sécurité, j'aurais préféré que l'on ait, moi qui suis un libéral, et non pas centriste, j'ai souvent posé la question dans les précédents

conseils de Paris pour qu'on ait une discussion de fond sur la police municipale et qu'on ait des discussions de fond sur la responsabilité du Maire de Paris comme toute autre ville de droit commun, pourquoi Paris est-elle dans cette situation-là ?

Tout le monde sait très bien pourquoi d'ailleurs parce que les hommes politiques, qu'ils soient de droite ou de gauche, lorsqu'ils sont au pouvoir, ne veulent pas de police municipale à Paris, mais au contraire, quand ils ne sont plus au pouvoir, envisagent éventuellement d'y réfléchir. Mais c'est un débat qu'on devrait avoir mais qui va largement au-delà de la demande du quartier Duplex/Motte Picquet et je trouve que c'est franchement détourner le sujet qui était le leur, nous éloigner beaucoup trop de la sage proposition qui est la leur qui est une proposition que je trouve très positive et donc, je choisis, Monsieur le Maire, que nous ne votions pas le vœu qui est proposé par Monsieur Alayrac. Merci.

**Monsieur le Maire** : Madame Hidalgo qui a été mise en cause.

**Anne Hidalgo** : Oui, je voudrais simplement rappeler ici, qu'il ne faut pas jouer les arroseurs arrosés et Madame Poirault-Gauvin qui dit que ce quartier a besoin de dialogue ferait mieux, effectivement, de ne pas utiliser des mots polémiques. Nous avons œuvré, j'y ai pris ma part, vous avez pris la vôtre, les élus de la majorité du 15<sup>ème</sup>, pour apaiser une situation qui, il y a deux ans, s'est conclue par un drame et la mort de Demba Touré. Nous avons, depuis, beaucoup agi et ce qu'a rappelé Gilles Alayrac, en présentant son vœu qui a été rappelé par mes collègues en prenant la position sur le vœu que vous avez présenté est très clair. Nous avons créé les équipes de correspondants de nuit. Je rappellerai à ceux qui n'ont peut-être pas la mémoire de tout cela que c'est en 2001 que nous avons décidé, avec Bertrand Delanoë, de créer à Paris, des correspondants de nuit parce qu'effectivement, leurs pratiques, leur rôle de médiateurs, nous paraît une solution, d'ailleurs appréciée de toutes et de tous, appréciée par le Commissaire du 15<sup>ème</sup> et les équipes de police de l'arrondissement. Donc, je pense qu'il faut peut-être cesser, de votre côté, d'attiser une situation.

Nous pensons, et nous avons une conviction, et les conditions sont toutes respectables, là aussi, nous ne sommes pas d'accord, je respecte votre condition, nous, nous avons la nôtre. Le fait d'apposer un panneau interdisant les jeux de ballon n'aura aucune conséquence positive. Ce n'est pas un outil de dialogue qui permettra d'être efficace par rapport aux nuisances réelles constatées et contre lesquelles il faut lutter.

La meilleure façon de lutter contre ces nuisances et contre ces contraventions, c'est de faire appliquer la loi et de sanctionner les comportements qui méritent

de l'être et c'est la police nationale qui a cette compétence. Alors, j'entends Alain Destrem poser le problème ou la thématique de la police de proximité, d'ailleurs ce n'est pas le lieu. Premièrement, en 2001, nous n'avons pas souhaité proposer de police municipale, vous avez supprimé la police de proximité, en 2008, cela n'a pas fait non plus l'objet de nos propositions, et d'ailleurs, dans un consensus je dirai même une sorte d'accord avec les autorités nationales.

Je pense à la position récurrente des Préfets de police qui se sont succédé depuis 2001 à Paris, aucun d'entre-eux bien sûr, ne considère que dans la Capitale de la France, une police municipale serait à même de jouer le rôle de police républicaine avec efficacité. Donc, notre conviction c'est que votre vœu n'apportera ni apaisement, ni efficacité et que nous, nous proposons une solution qui elle, s'avèrera efficace et nous soutenons la police nationale présente bien sûr dans notre arrondissement, notamment lorsqu'elle perd des effectifs et qu'elle réclame, effectivement, de pouvoir être en mesure d'accomplir sa mission relative à la sécurité et à la tranquillité publique.

**Monsieur le Maire :** Vous avez une petite contradiction à surmonter parce qu'en même temps, vous soutenez la police nationale et vous la critiquez dans ce vœu, ce qui est assez étonnant parce que lors d'un comité de vigilance et d'action enfin, je ne sais plus exactement comment cela s'appelle, la Préfecture de Police est présente et il ne m'a pas semblé entendre les mêmes discours à l'époque, concernant la police dans ce comité.

Je pense que ce vœu est assez démagogique et qu'il dénature complètement le débat. Il y a un certain nombre de mesures à prendre dans ce quartier, tout le monde les connaît, notamment Géraldine Poirault-Gauvin qui était adjointe de quartier à l'époque, nous les réclamons depuis 2003/2004, et qu'hélas il a fallu déplorer la mort de Demba Touré pour que ces mesures, certaines en tout cas, se mettent en œuvre.

Les jeunes avec lesquels je me suis encore entretenu il y a quelques jours dans ce quartier attendent ce terrain multisports que nous approuvons tous et attendent aussi la mise à disposition d'une salle ou de locaux pour pouvoir pratiquer leurs activités.

Je rappelle que, nous aussi, nous avons sur le budget de la Mairie du 15<sup>ème</sup>, par exemple, rénover l'éclairage public, nous avons également décidé d'ouvrir les gymnases pendant les vacances, etc... Enfin chacun apporte sa pierre et là je pense que ces plaques, qui existent ailleurs comme l'a dit Madame Poirault-Gauvin, faisaient partie des éléments de cette politique de prévention et de sécurité mise en place dans ce quartier.

Je vais donc mettre aux voix le vœu de Monsieur Alayrac. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est rejeté.

Maintenant, je vais mettre aux voix le vœu de Monsieur de Hauteclocque. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.



**18. VXV 2010 49 - Vœu au Maire de Paris présenté par la majorité du 15<sup>ème</sup> relatif à l'espace vert situé au sein de la résidence 135, rue de Convention/155 rue Croix-Nivert.**

**Monsieur le Maire :** Madame Toubiana le présente.

**Marie Toubiana :** Monsieur le Maire, mes chers collègues. Ce vœu s'adresse au Maire de Paris présenté donc par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Marie Toubiana, Claire de Clermont-Tonnerre, Alain Destrem, Catherine Bruno, les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants.

- Considérant que cet espace devait être à l'origine un jardin ouvert au public et que les aménagements correspondants devaient être prévus,
- Considérant que ce jardin n'est toujours pas accessible au public,
- Considérant les interrogations des riverains comme des résidents concernant le fonctionnement de cet espace vert,
- Considérant que la Mairie du 15<sup>ème</sup> n'est ni consultée ni informée sur le devenir de cet espace vert,

Les élus de la majorité demandent que la Mairie du 15<sup>ème</sup> soit informée des raisons expliquant le retard pris dans l'ouverture du jardin ainsi que des modalités de son futur fonctionnement tout en étant associée aux réunions organisées avec l'ensemble des partenaires concernés, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent.

**Monsieur le Maire :** Merci. Madame Hidalgo.

**Anne Hidalgo :** D'abord, ce vœu est quand même un peu surprenant. Je vais rappeler un peu l'histoire de cette opération qui est une opération de construction de logement social, de logement en accession à la propriété, de

crèche, d'un institut concernant des enfants, puisque nous avons pu reloger et j'ai pris une part importante, avec à l'époque, Pénélope Comitès, dans le relogement de l'institut Dutot pour les enfants souffrant de troubles psychiatriques, bref, un projet particulièrement important pour notre arrondissement qui a fait suite à la libération des terrains en question par la DGAC, en 2000, par un engagement que nous avons pris dès 2001 avec le Maire de Paris, Bertrand Delanoë à la suite de son élection et, à l'époque, avec le Gouvernement, c'était Monsieur Gayssot qui était le Ministre de tutelle et qui avait accordé à la Ville la possibilité d'acquérir ce terrain, puis un blocage, lié à des interventions, je crois que beaucoup, ici, ont participé dans votre majorité à ces interventions, qui a bloqué le dossier de 2002 à 2005....

**Monsieur le Maire** : Et quel est le rapport avec le vœu dont nous débattons ?

**Anne Hidalgo** : Je vous rappelle les retards d'une opération. En 2005, parce que nous avons été tenaces, nous avons réussi à avancer et avec votre prédécesseur, lorsque nous avons fait les premières réunions de concertation, nous nous sommes engagés à ce qu'effectivement, le jardin, ce petit espace vert qui est à l'intérieur de cet îlot, soit un espace public, c'est-à-dire qu'il puisse être traversé, occupé par les habitants du 15<sup>ème</sup> et bien sûr, ce sera aussi un équipement agréable pour les résidents.

Ce projet-là que nous avons voulu, verra le jour. Donc, vous, vous manifestez par rapport à des retards, je dirais que les principaux retards vous sont dus, et deuxièmement, il y a actuellement effectivement à l'étude, entre la DEVE et Paris Habitat, des questions liées à la cession foncière de ce terrain mais qui deviendra un terrain ouvert à l'ensemble des habitants et du public. Donc, merci de vous préoccuper des retards, j'aurais aimé que vous n'en créiez pas autant.

**Monsieur le Maire** : Madame Hidalgo a décidé de polémiquer notamment en mettant en cause, mon prédécesseur. Je pourrais, pour remonter encore plus loin, dire que si la Ville de Paris aujourd'hui et quelle que soit sa couleur politique peu importe d'ailleurs, peut réaliser une opération d'aménagement, comme cela a été le cas d'ailleurs, de l'autre côté, sur la partie Javel/Convention, c'est parce qu'un Premier Ministre qui s'appelait Edouard Balladur a décidé, contrairement aux promesses non tenues du gouvernement Rocard d'attribuer plus de 20 hectares de terrains appartenant à des entreprises publiques et à des administrations, gratuitement à la Ville de Paris. Qu'il en soit donc remercié. Mais Madame Hidalgo fait semblant de confondre les causes. Il ne s'agit pas du tout de se plaindre de ce retard qui est ce qu'il est en fonction du passé, mais de poser la question de savoir si ce jardin sera ouvert ou non au public, ce à quoi elle n'a pas répondu. Nous reposerons la question au Maire de Paris bien sûr, afin que

la Mairie du 15<sup>ème</sup> puisse être associée et il me semblait que c'était la volonté décentralisatrice du Maire de Paris que d'associer le Maire d'arrondissement à l'aménagement de ce jardin, à la décision ou non d'ouverture au public et de savoir, effectivement, où en étaient ces discussions entre les différentes directions de la Ville.

Il me semble que la Mairie du 15<sup>ème</sup> ne peut pas en être exclue étant donné les problèmes assez importants que rencontrent les négociateurs, si je peux dire, de la DEVE et de Paris Habitat.

Madame Toubiana.

**Marie Toubiana :** Monsieur le Maire, je suis très étonnée des propos de Madame Hidalgo parce que je voudrais vous rapporter les propos de Monsieur Alayrac à l'occasion du dernier Conseil d'arrondissement. Oui, Monsieur Alayrac ! Je vous rapporte vos propos : « la seule question que je me pose au vu de ce projet aujourd'hui » -il parlait du projet de l'immeuble-, « c'est le sort qui a été réservé à l'espace vert qui était prévu au sein même de cet immeuble. Je ne sais pas si il sera réalisé ». Voici tout ce que dit Monsieur Alayrac.

« En tout cas, j'avais demandé à l'époque, à travers un vœu que nous avons adopté ici, en Conseil du 15<sup>ème</sup> arrondissement, mais également au Conseil de Paris, qu'il puisse être accessible aux habitants du 15<sup>ème</sup> et pas simplement réservé aux habitants de cet immeuble. Je n'ai pas aujourd'hui de réponse à cette demande ». Nous, non plus, Monsieur Alayrac ! « Et je compte m'en acquérir ».

Donc, en fait, l'objet de ce vœu est non seulement de savoir si cet espace vert sera bien un espace vert ouvert au public, comme Monsieur Alayrac l'avait demandé lors du Conseil d'arrondissement du 23 mars, mais deuxièmement, Monsieur le Maire, que la Mairie du 15<sup>ème</sup> soit associée aux réunions d'information parce qu'il se trouve, Monsieur le Maire, qu'il y a une quinzaine de jours, j'ai visité, comme j'ai l'habitude de le faire, les jardins du 15<sup>ème</sup> arrondissement et que je suis allée dans cet espace vert, j'ai rencontré l'architecte, les représentants de Paris Habitat, j'ai discuté avec eux, ils m'ont fait part des difficultés en effet, entre la Ville et Paris Habitat pour ce jardin, et ils m'ont dit qu'ils avaient une deuxième réunion avec la DEVE. Or, Monsieur le Maire, à ma connaissance, vous n'avez pas été associé à ces réunions. Je trouve cela complètement inadmissible. Donc, le vœu porte sur ces deux choses : est-ce que ce jardin sera bien ouvert au public comme Monsieur Alayrac l'a demandé, et deuxièmement, pourquoi la Mairie du 15<sup>ème</sup> n'est pas associée aux réunions qui ont lieu à l'occasion de cette ouverture éventuelle de cet espace.

**Monsieur le Maire** : Ce n'est pas d'ailleurs la seule fois ni le seul cas, hélas malgré les discours du Maire de Paris. Monsieur Alayrac, qui a été mis en cause. Enfin, il n'a pas été mis en cause plutôt puisqu'il a un porte parole extraordinaire avec Madame Toubiana.

**Gilles Alayrac** : J'ai été cité fidèlement et pour une fois mes propos n'ont pas été détournés. Je voudrais simplement dire à notre collègue que je ne me formalise pas que des réunions se tiennent sur ce sujet qui me tient à cœur alors que je ne suis pas convié. Pour autant, je n'en fais pas non plus une montagne

**Monsieur le Maire** : A quel titre seriez-vous convié ? Vous n'êtes pas encore Maire de cet arrondissement, que je sache, il le souhaite peut-être...

**Gilles Alayrac** : Comme élu du 15<sup>ème</sup>, celui qui a fait cette proposition lors de la mandature précédente, à travers un vœu que nous avons voté ici et au Conseil de Paris. Je dis simplement que ce qui m'importe, c'est que ce projet aboutisse et c'est la seule chose qui compte.

**Monsieur le Maire** : Et donc, il n'est malheureusement pas en bonne voie. Ce que je conteste, c'est le fait que Monsieur Alayrac se place au niveau du Maire de l'arrondissement parce que le Maire de Paris a des compétences, les Maires d'arrondissement ont des compétences et nous qui sommes l'opposition au Conseil de Paris, me semble-t-il, n'avons pas le pouvoir et l'autorité qui est celle du Maire de Paris.

D'autant plus que j'ai participé à un groupe de travail, mais je me demande vraiment sur quoi va déboucher ce genre de groupe de travail pour améliorer la décentralisation, la déconcentration dans Paris. Bientôt, le Maire de Paris proposera une charte des arrondissements dans laquelle justement, il est fait mention de l'obligation absolue de toutes les directions de la Ville et dans tous les domaines, d'associer, d'informer, très en amont est-il même écrit dans cette charte, les Mairies et les Maires d'arrondissement.

Je constate, une fois encore, que tel n'est pas le cas. Espérons que lorsque sera fixée cette charte par la délibération que proposera le Maire de Paris, il en sera autrement même si, pour le moment, nous continuons à avoir des doutes.

Nous allons donc mettre aux voix le vœu de Madame Toubiana. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.



**19. VXV.2010.50 - Vœu au Maire de Paris relatif à la prolifération des corneilles dans les parcs et jardins.**

**Monsieur le Maire :** Madame Toubiana.

**Marie Toubiana :** Monsieur le Maire, il s'agit d'un vœu, présenté par les élus de la majorité.

- Considérant la forte augmentation du nombre de corneilles ces dernières années dans les parcs et les jardins,
- Considérant que la corneille noire est classée dans les espèces d'animaux susceptibles d'être considérés comme nuisibles à Paris,
- Que la Ville de Paris n'a pas réalisé d'études sur les conséquences de cette prolifération,
- Les nuisances provoquées sur le plan de la propreté,
- L'effet néfaste sur la biodiversité,
- Les nuisances sonores pour les riverains des parcs et jardins,
- La dégradation des parterres de fleurs, en particulier lorsque les corneilles déterrent les bulbes,
- La frayeur des enfants lorsque les corneilles s'en approchent,
- Leur surnombre localisé en particulier au parc Georges Brassens,

Les élus de la majorité demandent que le Maire de Paris étudie ce phénomène, en précise les conséquences et donne des solutions pour y remédier.

Ce problème, existant dans d'autres arrondissements de la Capitale, nous demandons que le 15<sup>ème</sup> arrondissement soit un arrondissement pilote sur l'étude de ce dossier.

**Monsieur le Maire :** Monsieur Mouricou.

**Philippe Mouricou :** Merci Monsieur le Maire. D'abord, Madame Toubiana, je vous trouve un peu dure avec « Corneille » dans ce vœu. Vous dites que Corneille est à

l'origine de nuisances sonores, vous nous dites que Corneille fait peur aux enfants. Moi je trouve que ce n'est pas une manière de parler d'un dramaturge aussi illustre que Corneille ! A moins que je ne me sois trompé et vous vouliez parler des volatiles plus communément appelés corbeaux ; ça doit être cela !

**Monsieur le Maire** : Voilà ! Corneille, alors là, on s'engage dans un débat qui va nous amener à une heure très tardive. Essayons d'enchaîner.

**Philippe Mouricou** : Voyez un petit peu l'effet ! On voit beaucoup de corneilles dans nos parcs, et vous savez pourquoi ? Parce que, dans nos parcs et dans nos jardins, il y a des poubelles et que ces poubelles sont en sac plastique et que la corneille étant un volatile assez intelligent, elle a vite compris qu'elle pouvait se nourrir dans les poubelles en plastique. Il est vrai que ces poubelles en sac plastique, ce n'est pas très beau, mais il faut rappeler pourquoi on les a installées ? C'est parce qu'on peut voir à l'intérieur et que ça permet de limiter le risque terroriste. C'est un peu dommage que dans votre vœu, vous ne proposiez pas de solution. Il y a une initiative qui a été testée dans le 15<sup>ème</sup>, dans le parc Georges Brassens qui est de remplacer les poubelles en sac plastique par des tubes rigides. Je crois me souvenir que Madame de Clermont-Tonnerre trouvait que c'était très vilain, ces poubelles de tube en plastique. Il y a aussi une autre solution qui avait été expérimentée sur les pigeons, c'était de les capturer avec des filets, mais là on avait reçu beaucoup de courriers de parents indignés disant : « Comment ? Vous capturez les pigeons ! » Nos enfants étaient traumatisés, c'est barbare et donc, on a installé des pigeonnières contraceptives mais on ne va pas pouvoir le faire avec des corneilles. C'est une bonne question que vous posez sur les corneilles.

**Monsieur le Maire** : Il y en aura un dans le 15<sup>ème</sup>. La question est posée.

**Philippe Mouricou** : Je vous informe que des études sont en cours à la Ville de Paris, sous l'égide de notre collègue et amie, Fabienne Giboudeaux, notamment, figurez-vous, parce que des travaux récents en ornithologie tendraient à démontrer que la corneille est moins agressive en milieu urbain qu'elle ne l'est en milieu rural. La corneille parisienne serait joviale, alors que la corneille campagnarde serait méchante.

**Monsieur le Maire** : Comme le rat des villes et le rat des champs !

**Philippe Mouricou** : C'est un peu ça. Compte tenu de tous ces éléments et de cette incertitude qui plane sur la vie des corneilles, vous comprenez que nous n'allons pas prendre part au vote.

**Monsieur le Maire** : On saura tout de la psychologie des corneilles, grâce à Monsieur Mouricou, c'est formidable ! Qui veut prendre la parole ? Mais tout le monde veut intervenir là-dessus ! Franchement, il est tard.

Il y a une prise de parole par groupe pour une explication de vote de deux minutes. Qui veut la faire entre vous deux ? Je ne sais pas, tirez au sort. Madame Margueritte.

**Catherine Margueritte** : Monsieur Mouricou, apparemment, s'y connaît un petit peu en corneilles. Je viens de lire que la corneille noire cause quand même des dégâts. Elle est classée dans une espèce nuisible. Vraiment, elle cause des dégâts dans nos parcs, souvent d'ailleurs, des associations m'en parlent et me disent que la diversité des oiseaux est menacée au parc Georges Brassens. Sans être catastrophique, venez à la réalité en ce qui concerne ces corneilles. Ce ne sont pas des corbeaux, ce sont des corneilles.

**Monsieur le Maire** : Madame Toubiana.

**Marie Toubiana** : Sur le site de la Mairie de Paris, on parle bien des corneilles noires qui sont nuisibles, donc je renouvelle et j'espère que mon vœu sera voté même par les élus de gauche, parce que ces corneilles noires sont jugées nuisibles par un arrêté du Préfet de Police. Je persiste en disant qu'aucune étude sur ces corneilles noires n'a été faite pour l'instant par la Mairie de Paris et je souhaiterais que le 15<sup>ème</sup> arrondissement soit l'arrondissement pilote.

**Monsieur le Maire** : Vous l'avez dit. Très bien. Je vais mettre ce vœu aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? La gauche ne participe pas au vote sur les corneilles.



**20. VXV.2010.51 - Vœu au Maire de Paris présenté par l'UMP et Centre et Indépendants relatif au réaménagement du secteur Castagnary.**

**Monsieur le Maire** : Madame Claire de Clermont-Tonnerre.

**Claire de Clermont-Tonnerre** : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis des années, plusieurs parcelles de la rue Castagnary se trouvent à l'état d'abandon, notamment les terrains situés sur le côté impair de cette voie entre les rues de Vouillé et des Morillons.

Ainsi, sur la portion de rue située entre les numéros 41 à 73, les riverains cohabitent avec une installation CPCU classée site sensible, un important faisceau SNCF, plusieurs emprises en friche, ainsi que des activités générant de multiples nuisances pour les habitants du quartier.

Cette situation est désespérante pour les habitants de ce secteur. Ceci nous a conduits à interpeller à plusieurs reprises le Maire de Paris récemment encore, au cours de la dernière séance du Conseil de Paris, en décembre. A la suite de cette intervention, vous avez, Monsieur le Maire, reçu un courrier de l'Adjoint au Maire de Paris chargé du logement portant sur les questions relevant de sa compétence.

Cette réponse répondant de façon parcellaire aux problématiques propres à ce quartier et aux interrogations des riverains, je vous propose d'engager une nouvelle démarche auprès du Maire de Paris avec l'espoir que ces terrains fassent l'objet d'un véritable réaménagement et d'une reconquête paysagère.

Nous demandons donc au Maire de Paris :

- de saisir la CPCU afin que cette société améliore l'intégration paysagère de ces cubes de stockage de fuel et l'aspect de la vaste emprise de terrain qu'elle occupe,
- que soient engagées, avec RFF, des discussions sur l'évolution des terrains lui appartenant,
- nous demandons également que la démolition des immeubles municipaux à l'abandon soit accélérée,
- qu'une étude de réaménagement de la rue Castagnary, côté impair -entre la rue de Vouillé et le square Castagnary- soit lancée dans une perspective de végétalisation des emprises adossées à la voie ferrée et d'amélioration du cadre de vie des habitants de ce secteur du 15<sup>ème</sup> arrondissement.
- enfin, nous émettons le vœu que le Maire du 15<sup>ème</sup> soit associé en amont, aux réflexions engagées en vue de la réhabilitation de ce secteur avec l'espoir que ces actions soient engagées au cours de l'année 2010 et pas seulement au cours de la mandature.

**Monsieur le Maire** : Madame Hidalgo.

**Anne Hidalgo** : Bien sûr, ce vœu n'est pas acceptable ; il y a des éléments sur lesquels on peut s'entendre, l'association du Maire du 15<sup>ème</sup>, le travail avec la CPCU, les discussions avec RFF, tout cela va de soi, ce sont nos partenaires, on travaille avec eux sur ce secteur comme sur d'autres. Mais lorsque vous dites qu'il faut une étude pour asseoir cette perspective de végétalisation, je traduis très simplement, cela veut dire : surtout qu'il n'y ait pas de nouvelles constructions de logements sociaux.

Je vous le rappelle, parce que c'est à cela que ça aboutirait, et vous le savez très bien. Sur ce secteur, nous avons pris le parti, contrairement d'ailleurs à ce qui avait été initié avant 2001 par votre majorité, ici, dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, vous aviez souhaité conduire un projet de ZAC (de zone d'aménagement concerté) auquel la gauche s'était, fort justement, opposée ; nous avons fait le choix et il y a de nombreuses difficultés sur ce secteur liées notamment aux propriétés foncières qui sont difficiles à démêler, mais nous avons fait le choix de proposer de petites constructions, de petits immeubles dans lesquels nous accueillerons un certain nombre de logements sociaux, en général de petites opérations de 5 à 12 logements qui, bien sûr, ne bouleverseront pas la situation du 15<sup>ème</sup> arrondissement.

Enfin, sur cette parcelle qui est le long de la voie ferrée, je crois que ce qui peut être tout à fait utile et améliorer le cadre de vie, c'est d'aller dans cette idée que nous défendons, d'avoir un petit immeuble permettant de faire du logement étudiants et du logement pour jeunes travailleurs, comme nous le faisons souvent en bordure soit des voiries où il y a beaucoup de bruit, soit des voies ferrées. Parce que justement des petits studios n'ont pas besoin d'ouverture traversante, donc on peut très bien avoir un mur qui permette de faire écran par rapport aux nuisances des voies ferrées et apporter non seulement une proposition de logements supplémentaires pour les étudiants et les jeunes travailleurs, et en même temps, améliorer le cadre de vie des riverains puisque cela peut créer un écran sonore par rapport aux difficultés liées à la voie ferrée.

Donc je ne peux pas accepter, en tous les cas c'est dans ce sens-là que nous répondrons en Conseil de Paris, ce vœu qui est le vôtre, je crois que -et je suis tout à fait prête à organiser en tant qu'Adjointe chargée de l'urbanisme et de l'architecture- une réunion avec vous, Monsieur le Maire du 15<sup>ème</sup> et avec les élus qui souhaiteraient y participer, les services de la Ville, également la SemPariseine qui a longtemps travaillé sur ce secteur pour faire le point sur les différents projets, s'informer, améliorer bien sûr, mais je crois qu'il ne faut pas aller vers cette idée d'une emprise végétalisée adossée aux voies ferrées. Ce

serait une très mauvaise solution pour améliorer le cadre de vie. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Nous ne partageons pas, évidemment, la même conception de ce quartier qui n'est pas sinistré mais qui a beaucoup souffert depuis effectivement que cette ZAC Castagnary, qui avait été envisagée en 1988, ce qui remonte à une époque assez ancienne, a été heureusement abandonnée.

Les habitants de ce secteur, vous le savez, même si des réalisations ont vu le jour, sont là-bas, dans une situation difficile et leur demande d'une végétalisation du talus, j'allais dire des voies ferrées, me semble une proposition opportune surtout à une période où j'entends beaucoup de discours de la part du Maire de Paris sur les trames vertes, la végétalisation.

Nous ne sommes jamais opposés, reconnaissez-le, à tous les projets de délibération concernant la construction de logements sociaux dans cet arrondissement depuis mon élection en tant Maire. On ne peut donc pas nous taxer d'opposition à cette politique, simplement, lorsqu'on tient des discours au niveau national et au plan local sur l'environnement, sur la nécessaire végétalisation de la ville, sur le réchauffement climatique, le plan climat, etc... Alors que je vous rappelle, dès demain, le Parlement va se saisir du Grenelle 2.

Qu'avez-vous fait avant 2002 ? Rien. On attendait de la gauche peut-être des mesures qui ne sont pas venues. C'est le gouvernement de François Fillon, avec Nicolas Sarkozy qui ont fait le Grenelle, certainement pas la gauche. En revanche, Madame Hidalgo, ce soir, s'inscrivant sûrement dans ce cadre et dans ce contexte, refuse la végétalisation du quartier Castagnary.

Je retiens quand même, puisqu'il faut toujours retenir un aspect positif en tout, c'est en tout cas ma conception des choses, la proposition de réunion qui est celle de Madame Hidalgo et à laquelle nous participerons avec beaucoup d'intérêt, bien sûr, même si nous avons des points de vue qui ne sont pas les mêmes sur un certain nombre de sujets.

Je crois que tout a été dit et que nous allons maintenant mettre ce vœu aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté. Merci.



Le dernier vœu de notre séance.

**21. VXV 2010.51 - Vœu au Maire de Paris présenté par les élus des Groupes UMP et Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès aux voies de l'ilot Maillol/Maignen/Leclanché.**

**Monsieur le Maire :** Monsieur Lefevre pour présenter ce vœu.

**Franck Lefevre :** Merci Monsieur le Maire. Il s'agit-là effectivement d'un nouveau problème de sécurité dans le quartier Maillol/Maignen/Leclanché. Ce problème a déjà fait l'objet d'une réunion publique en 2008 que vous avez présidée, Monsieur le Maire. A l'issue de cette réunion, il y a eu un certain nombre d'initiatives qui ont été prises, notamment, les interventions beaucoup plus fréquentes de la police, quelques aménagements de voirie. Ce que l'on constate, c'est que la situation ne s'est pas améliorée. Il y a actuellement une pétition des riverains, un courrier de la directrice de la Crèche Cotentin demandant que ce quartier soit sécurisé, il y a également la présence d'une école maternelle à proximité. Lors du dernier conseil de quartier du 6 avril 2010, les riverains ont signalé de graves incidents. L'agression de la gardienne, des trafics de stupéfiants, des nuisances sonores également qui démontrent que manifestement, la situation s'aggrave.

Il est urgent de trouver des solutions. Par conséquent, je souhaiterais et un certain nombre de la majorité du 15<sup>ème</sup> souhaite saisir le Maire de Paris pour qu'il engage les démarches de manière à ce que l'on ait un site où l'accès serait contrôlé ce qui existe déjà dans certains endroits sur Paris.

Un mot par rapport à la discussion qui a eu lieu tout à l'heure sur l'autre quartier Duplex. S'il vous plait, mes collègues de gauche, nous sommes là en train de chercher des solutions, cela fait un certain temps que tout le monde travaille sur ce sujet-là, il serait de très mauvais ton de polémiquer à nouveau sur ce sujet, comme vous l'avez fait précédemment, sur l'autre quartier. Nous sommes là pour essayer de trouver des solutions, ensemble, parce qu'il y a un vrai problème pour les riverains et la situation s'aggrave. N'attendons pas l'irréversible, si j'ose dire. Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci.

Madame Lalem.

**Fatima Lalem :** Monsieur le Maire, je voudrais dire qu'évidemment nous soutiendrons ce vœu, avec une petite réserve. Je voudrais rappeler qu'en ce qui concerne cette question, depuis longtemps c'est quelque chose que nous avons

toujours soutenu, rappeler que cette infrastructure de blocage existait précédemment à Maillol, mais que, aujourd'hui, je crois que c'est une des solutions possibles, il faut à un moment donné, peut-être mettre à distance cette vision de la technique qui va apporter des miracles et accepter quand même que, lorsque la gauche parle de sécurité, ce n'est pas que de la démagogie. C'est vous qui êtes dans le clivage, dans l'opposition systématique en mettant à chaque fois en avant, lorsque vous parlez de sécurité, que cela relève du sens de la responsabilité.

Je crois que la question de la tranquillité publique est une question bien trop grave, bien trop sensible pour qu'elle donne lieu, à, justement, des manipulations politiciennes. Acceptez que, lorsqu'en tant qu'élus, nous sommes dans une interpellation qui tend à dire qu'on souhaite que les forces de l'ordre soient renforcées, que les 4 000 policiers qu'on a perdus, car il y a un déficit de 4 000 policiers, Ce sont les statistiques nationales qui font état de ce déficit, ce n'est pas uniquement sur le 15<sup>ème</sup> ....

**Monsieur le Maire** : Là, c'est vous qui polémiquez, Madame Lalem.

**Fatima Lalem** : Laissez-moi quand-même finir mon intervention. C'est une statistique qui existe. Il y a un déficit et je ne doute point qu'il se ressente aussi sur le 15<sup>ème</sup>. Cela étant dit, je constate comme vous, que des efforts sont faits par le Commissariat de Police. Je tiens à féliciter l'ensemble des forces de l'ordre du travail qu'ils font, mais il n'en demeure pas moins que je me sens autorisée, en tant qu'élue, à pouvoir dire, à un moment donné, qu'il est nécessaire qu'il y ait un renforcement des forces de l'ordre public pour assurer la tranquillité publique dans ces quartiers en particulier.

**Monsieur le Maire** : Il est tout à fait naturel qu'on mette en place une politique qui associe divers moyens. Les caméras qui ont été refusées par la gauche pendant des années, les renforcements d'effectifs qui ont fondu comme neige au soleil sous le gouvernement Jospin, des moyens en éducateurs spécialisés, je me réjouis que la Ville, même si elle n'a pas toujours eu la main heureuse dans le choix des associations de prévention spécialisée renforce le dispositif et les moyens techniques aussi. C'est un ensemble de mesures. Nous pouvons tous être d'accord sur ce sujet et je me félicite que la gauche ait aussi cette conception et l'accepte. Je crois que Monsieur Martinez voulait dire un mot.

**Hubert Martinez** : Avec un peu plus de calme, je voulais simplement rappeler que le 15<sup>ème</sup> ne comprend pas 100 000 policiers ou gendarmes mais 420 policiers actifs et à quelques unités près, les effectifs sont toujours au même niveau.

**Monsieur le Maire** : Les effectifs, d'il y a 10 ans, étaient bien inférieurs.

**Hubert Martinez** : Concernant le secteur Maillol, la situation s'est terriblement dégradée depuis déjà un an, pour preuve, la remarque vient d'être faite. La sécurité a fait l'objet d'un conseil de quartier. Le groupe géographique Falguière s'est réuni la semaine dernière pour évoquer encore la sécurité dans ce secteur et je voudrais rappeler qu'en l'espace d'une semaine, non seulement une gardienne de la RIVP a été agressée, mais, quelques jours après, un inspecteur technique de la RIVP a été également grièvement blessé par des personnes qui évoluaient dans ce secteur Maillol.

Seule la fermeture nocturne des accès permettra un minimum de tranquillité aux habitants parce qu'il a été constaté qu'une grande partie des personnes majeures qui évoluent dans ce secteur, sont étrangères au site et les nuisances nocturnes également par jeux de ballon et par nuisances diverses sont devenues insupportables pour les des habitants. Donc, je souscris, j'approuve à 100% ce vœu présenté par la majorité.

**Monsieur le Maire** : Merci beaucoup Monsieur Martinez. D'ailleurs, nous étions ensemble au conseil de quartier pour évoquer ces sujets avec la population.

Monsieur Alayrac voulait poser une question....

**Gilles Alayrac** : Nous sommes d'accord avec ce que Monsieur Martinez a dit, qu'il s'agisse des rassemblements, des trafics, des scooters qui arrivent à toute vitesse, des voitures maintenant qui entrent sur cet endroit alors que ce n'est pas un lieu de rodéo. J'ai quand même connu un temps qui n'est pas si éloigné où il y avait ces barrières en croix qui empêchaient le passage des scooters et des voitures et j'aimerais savoir qui a eu l'idée géniale, si je puis dire, de les enlever pour ouvrir cette voie comme elle l'est aujourd'hui. Naturellement nous n'aurons pas sans doute de réponse ce soir à cette question, mais nous faisons le même constat que vous et nous votons votre vœu.

**Monsieur le Maire** : Alors je ne suis pas en mesure de vous répondre mais peut-être Monsieur Lefevre, en tout cas je voulais dire que ces barrières, même si nous souhaitons tous, un système de contrôle d'accès sinon de fermeture, n'ont pas rendu non plus tous les services que nous attendions, notamment, il n'y avait pas de fermeture complète, donc les deux-roues même motorisées, pour y être allé comme vous un certain nombre de fois, pouvaient continuer à passer et aussi cela devenait un abcès de fixation pour un certain nombre de personnes qui étaient d'ailleurs assises dessus, sous les fenêtres des gens qui étaient là et qui, vraiment voyaient leur vie jour et nuit totalement perturbée.

Voilà quelques éléments dont je me souviens, qui ont amené à ce constat et ensuite, je ne sais pas comment les choses se sont passées. Qui veut prendre la parole pour essayer de répondre à la question de Monsieur Alayrac ? Madame Bladier-Chassaigne.

**Pascale Bladier-Chassaigne** : Pour dire, Monsieur Alayrac ne s'en souvient sûrement pas parce qu'il ne vient pas à ce conseil de quartier, mais Madame Lalem était certainement là, le premier conseil de quartier de cette mandature où il n'y avait pas de sujet particulier a porté sur une très longue durée, sur ce sujet là. Les habitants étaient exaspérés du bruit que faisaient les jeunes en montant sur cette barrière. Donc, nous avons consulté pendant pratiquement un an, avant de pouvoir effectuer cet enlèvement de barrières.

**Monsieur le Maire** : Monsieur Lefevre pour compléter.

**Franck Lefevre** : Juste pour compléter. Effectivement la barrière ne remplissait pas les fonctions pour lesquelles elle était mise en place, au contraire et à la demande des riverains, elle a été enlevée tout en sachant qu'une nouvelle barrière devrait être posée, mais pas à cet endroit-là, parce que telle qu'elle était posée à l'arrière, elle était quasiment au milieu de cet espace et il fallait la ramener sur l'extérieur pour éviter que les jeunes ne s'agglutinent sur cette barrière et génèrent du bruit à un endroit où cela résonne particulièrement. C'est la raison pour laquelle cette barrière a été enlevée.

Sinon, pour répondre à Madame Lalem, je me réjouis et je vous accorde du crédit lorsque vous parlez de sécurité. Je m'en réjouis que ce soit une préoccupation. Simplement, lorsque nous parlons de social, accordez-nous du crédit également. Merci.

**Monsieur le Maire** : Bien, merci. Je crois que la voirie a décidé également d'implanter là un ralentisseur, devant le débouché, puisqu'au conseil de quartier auquel j'ai assisté, Monsieur Le Dour a exposé ce projet de ralentisseur, de passage surélevé au débouché.....de Maillol

**Franck Lefevre** : Oui, sur la rue Falguière, un passage surélevé, à la hauteur de la rue Aristide Maillol.

**Monsieur le Maire** : Bien merci. Donc, je mets aux voix.

Qui est pour ? Tout le monde. Qui est contre ? Abstention ? Merci Adopté.



C'était notre dernier projet de délibération, donc la séance est levée. C'était notre dernier vœu, pardonnez-moi. Merci.

**Le Maire du XV<sup>ème</sup> arrondissement**

**Philippe GOUJON**  
**Député de Paris**